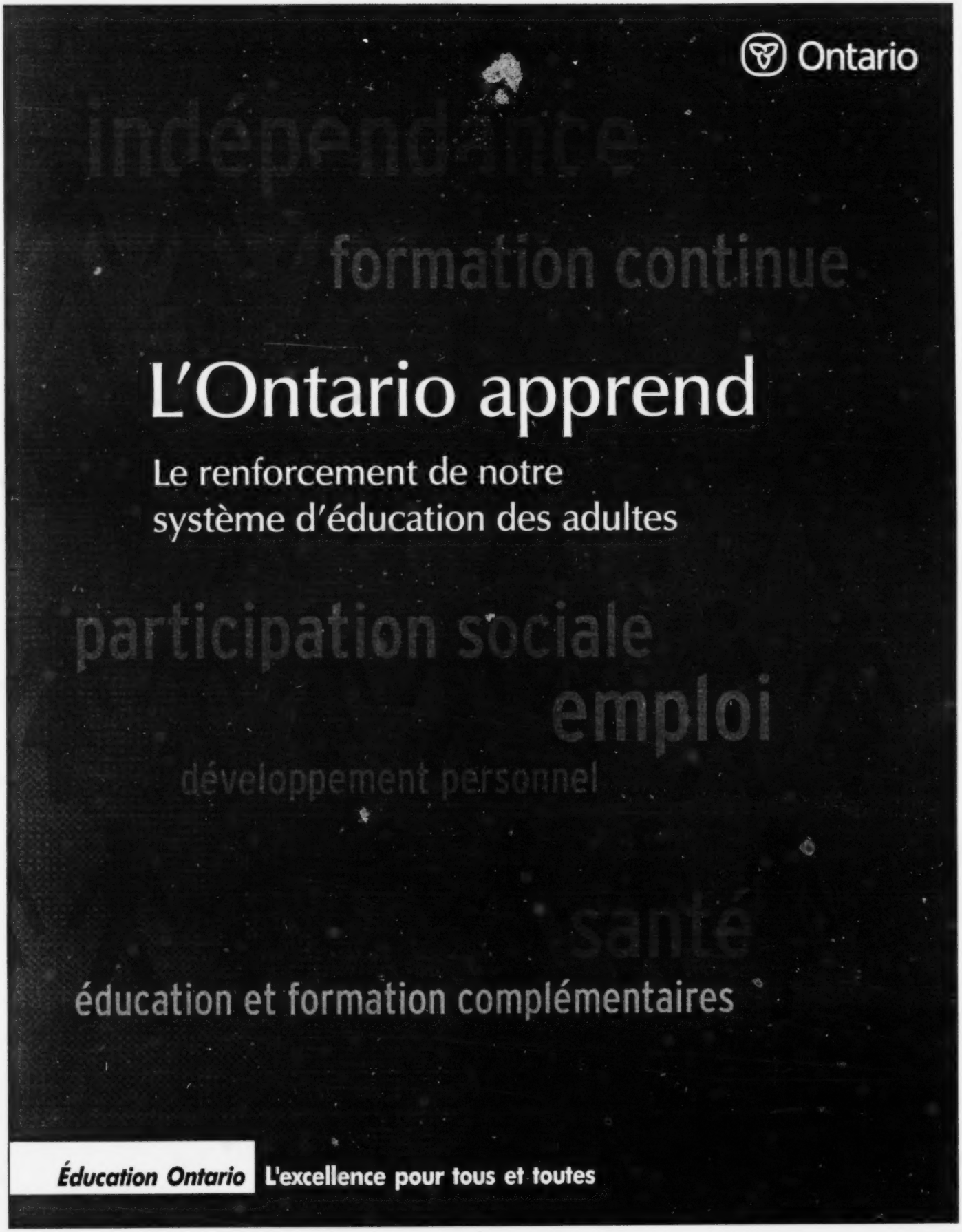
Ontario
indépendance
formation continue
L'Ontario apprend
Le renforcement de notre
système d'éducation des adultes
participation sociale
emploi
développement personnel
santé
éducation et formation complémentaires
Éducation Ontario
L'excellence pour tous et toutes

Message de l'adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Le 22 juin 2005

Madame la Ministre de la Formation et des Collèges et Universités,
Monsieur le Ministre de l'Éducation,

Comme vous le savez, l'Ontario a longtemps appuyé l'éducation des adultes, et ce, avec beaucoup de succès. Depuis une dizaine d'années, cependant, les politiques du gouvernement provincial n'ont pas appuyé cet engagement. Dans mon examen de l'éducation des adultes, j'ai constaté que tous les intervenants s'entendent pour dire qu'en Ontario le système d'éducation des adultes manque d'uniformité. En 1994, l'ancien président de l'Université Lakehead, Bob Rosehart, a affirmé que l'éducation des adultes dans la province ressemblait étrangement à un archipel sans traversier. À mon avis, la situation n'a pas changé.

Les apprenants adultes mènent des vies complexes. Dans bien des cas, le retour aux études constitue pour eux un véritable acte de foi. Pourtant, leur succès est essentiel à la vitalité des collectivités et de l'économie. Qui sont ces apprenants? Certains sont les parents des élèves qui fréquentent nos écoles; d'autres sont des nouveaux arrivants qui veulent mettre à profit leurs connaissances dans le milieu du travail; d'autres sont de jeunes adultes qui veulent jouer un rôle plus actif dans la vie de leur collectivité, mais qui doivent reprendre leurs études avant de pouvoir percer le marché du travail; souvent, ce sont des jeunes de 16 et 17 ans qui sont à risque de devenir décrocheurs et qui bénéficieraient davantage des stratégies adaptées à l'éducation des adultes; enfin, ce sont des gens à la retraite et des personnes âgées qui veulent continuer de participer à la vie de leur collectivité et qui sont avides de relever de nouveaux défis.

Bien qu'il existe d'excellents programmes dans chaque collectivité de la province, depuis quelques années, les conseils scolaires, les collèges communautaires et les organismes communautaires et autres doivent lutter de plus en plus pour continuer d'offrir leurs programmes. Aux réunions et dans les nombreux mémoires qui nous ont été présentés, on a insisté pour que les programmes d'éducation des adultes soient reconnus à leur juste valeur et embrassés par le gouvernement provincial. On veut que les liens entre les programmes soient resserrés pour que les apprenants puissent naviguer le système avec confiance et que les itinéraires – vers le milieu du travail, les études postsecondaires, une plus grande autonomie ou une participation accrue – soient plus évidents. On nous a dit que le financement stable et la transparence sont des éléments essentiels des programmes d'éducation des adultes et qu'il est important de favoriser l'innovation à l'échelon local.

Une des questions à la base du débat concernant l'éducation des adultes est de déterminer si les programmes doivent faire partie du système d'éducation secondaire financé par les fonds publics ou, plutôt, s'ils doivent être pris en charge par les collèges communautaires. Or, cette alternative fait abstraction du rôle que jouent les organismes communautaires, les conseils de formation locaux, le Centre d'études indépendantes de TVOntario, les employeurs, les syndicats, les bibliothèques, les conseils de planification sociale, les universités ainsi que les gouvernement fédéral et municipaux au chapitre de l'éducation des adultes. À mon avis, tous ces intervenants – les écoles, les collèges et les nombreux partenariats qui existent – ont un rôle à jouer. Le gouvernement provincial se doit de se pencher sur le dossier de l'éducation des adultes afin d'encourager l'élaboration de solutions innovatrices pour régler les problèmes particuliers qui existent à l'échelon local et pour maximiser les ressources de tous les fournisseurs.

Un système d'éducation des adultes à vocation communautaire devrait s'adresser à tous les apprenants adultes et faire le pont entre les divers groupes au sein des communautés, autant les personnes âgées que les groupes intergénérationnels d'apprenants qui bénéficient mutuellement de leur apprentissage. À la différence d'autres apprenants, les apprenants adultes n'ont pas de porte-parole officiel pour défendre leurs intérêts. Pour une majorité d'entre nous, le mot « éducation » évoque l'école élémentaire ou secondaire ou encore les études postsecondaires, mais pas l'éducation des adultes. Le fait est que les programmes d'éducation des adultes permettent aux apprenants d'atteindre leurs objectifs sur le plan scolaire, professionnel et personnel. Je suis du même avis que l'honorable Bob Rae, conseiller auprès du premier ministre et de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités, qui recommande dans son récent rapport intitulé *L'Ontario, Chef de file en éducation* que l'on fasse activement la promotion de l'éducation des adultes.

Les apprenants adultes sont souvent parmi les plus motivés, et ils sont prêts à faire d'énormes sacrifices pour poursuivre leur apprentissage. Nous nous devons d'appuyer leurs efforts, de célébrer leurs réalisations et de reconnaître leur importance pour la vitalité de la province. Nous devons collaborer étroitement avec les autres paliers de gouvernement et nos partenaires en éducation. L'éducation des adultes et un élément essentiel du système d'éducation public. Je serai heureuse de travailler avec vous pour veiller à ce que les programmes d'éducation des adultes en Ontario répondent véritablement aux besoins des apprenants adultes.

Veuillez agréer mes salutations cordiales.

L'adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation,

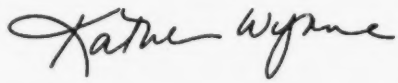

Kathleen Wynne, députée

Dédicace

Aux nombreux apprenants adultes de la province, ceux d'hier, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain, qui osent faire les premiers pas vers leur apprentissage.

Table des matières

Résumé 4

Quelques chiffres révélateurs... 8

1. Introduction 10

2. Qui sont les apprenants adultes? 14

3. À quoi ressemble un excellent système d'éducation des adultes? 16

4. Rétroaction des intervenants 20

5. Investissement, participation et itinéraires 40

6. Cadre stratégique proposé pour l'éducation des adultes 46

7. Mesures recommandées 50

8. Prochaines étapes 58

Annexe A :
Détails sur les programmes d'éducation des adultes et les services connexes en Ontario .. 60

Annexe B : Liste des organismes qui ont participé à l'examen 74

Annexe C : Liste des ministères qui ont participé à l'examen 78

Annexe D : Liste des mémoires présentés par des organismes 80

Annexe E : Bibliographie sommaire 82

Résumé

105-07362/

« Grâce à l'éducation des adultes, on peut améliorer ses perspectives d'avenir, trouver un meilleur travail et démontrer à ses enfants l'importance des études. »

Une apprenante, le 12 juillet 2004

L'Examen de l'éducation des adultes a été lancé en mai 2004 à la demande du ministre de l'Éducation et de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités. L'examen visait à proposer un cadre stratégique pour l'éducation des adultes et à recommander l'adoption de mesures qui appuieraient et amélioreraient l'éducation des adultes en Ontario.

Nous avons obtenu les points de vue des intervenants de l'éducation des adultes par des réunions, les mémoires qui nous ont été présentés et les réponses reçues sur le site Web mis en place à cet effet. Nous avons recueilli l'information sur les programmes d'éducation des adultes actuellement financés par les deux ministères de l'Ontario et par ceux d'autres administrations. De plus, nous avons étudié les documents publiés à ce sujet.

Notre examen était centré sur les programmes dont l'objectif est d'aider les adultes à poursuivre leurs études et leur formation, à trouver ou à conserver un emploi ou à participer davantage à la vie de leur collectivité. Il visait en particulier les programmes suivants :

- les cours d'anglais et de français langue seconde (ALS et FLS) pour adultes offerts par les conseils scolaires de district et les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT)
- les programmes d'alphabétisation et de formation de base offerts par les organismes communautaires, les conseils scolaires de district et les CAAT
- les cours pour adultes ouvrant droit à crédit qui sont offerts par les conseils scolaires de district
- les cours par correspondance et d'études indépendantes et l'enseignement à distance offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) qui relève de TVOntario
- les programmes de formation continue, y compris les cours d'intérêt général offerts par les conseils scolaires de district
- les programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes offerts par les conseils scolaires de district
- les programmes de préparation à la citoyenneté offerts par les conseils scolaires de district et les organismes communautaires
- les programmes de rattrapage scolaire offerts par les CAAT

Un grand nombre des programmes visés par l'examen préparent les participants à des études postsecondaires menant à un grade ou un diplôme, à de la formation en apprentissage ou à des programmes relais pour les personnes formées à l'étranger, ces domaines de programmes dépassant toutefois la portée de l'examen. L'honorable Bob Rae, ancien premier ministre de l'Ontario, a passé en revue le système d'enseignement postsecondaire et présenté au gouvernement un rapport intitulé *L'Ontario, chef de file en éducation* sur les résultats de cet examen au début de 2005.

Le 14 mai 2004, nous avons affiché sur le site Web des ministères le document intitulé *Examen de l'éducation des adultes – Document de discussion*, dans lequel nous posions les six questions suivantes aux intervenants, en sollicitant leur rétroaction :

Question 1 : Est-il nécessaire d'adopter une définition de l'éducation des adultes en Ontario? Qu'est-ce que cette définition devrait comprendre?

Question 2 : De quelles façons les possibilités d'éducation des adultes, de formation et de perfectionnement tiennent-elles compte des défis économiques et sociaux actuels et prévus?

Question 3 : Que peut-on faire pour améliorer les possibilités d'apprentissage à l'intérieur des budgets existants?

Question 4 : S'il y avait une possibilité de réaffecter les ressources, quels devraient être les investissements prioritaires?

Question 5 : Êtes-vous d'accord avec les éléments du cadre qui sont décrits dans le document de discussion? Que modifieriez-vous? Qu'ajouteriez-vous?

Question 6 : De quelle façon peut-on améliorer les résultats obtenus par les apprenantes et apprenants adultes en Ontario?

Résultats de l'examen

Les intervenants ont fait part de leurs points de vue au cours de vingt réunions tenues dans cinq collectivités dans différentes régions de la province. Six de ces réunions ont été organisées avec des apprenants seulement pour discuter des avantages procurés par les programmes d'éducation des adultes et des améliorations qui pourraient être apportées au système. Nous avons reçu plus de 50 mémoires et 175 réponses sur le site Web.

Dans le contexte de la longue et impressionnante expérience de l'Ontario en éducation des adultes, les intervenants ont évoqué les nombreux aspects positifs et l'importance de la mise à profit de ces atouts. Ils étaient certes satisfaits que le gouvernement se livre à cet examen, mais ont souligné que ce dernier devait mener à un engagement à l'égard de mesures précises, et que le cadre stratégique et les mesures adoptées devaient être souples pour que les collectivités puissent répondre aux besoins locaux, en tenant compte de la population diverse de la province – Autochtones (Indiens à l'intérieur et en dehors des réserves, Métis, Inuits), immigrants, francophones, personnes handicapées, personnes sourdes et personnes ayant des besoins particuliers. Certains répondants ont ajouté que la réforme des politiques devait refléter les différences régionales au niveau de la province.

D'autres intervenants ont indiqué que toute décision du gouvernement devait tenir compte des atouts uniques des organismes communautaires, des conseils scolaires de district et des CAAT dans l'exécution des programmes d'éducation des adultes. Tout nouveau cadre stratégique devrait reconnaître le fait que les apprenants adultes ont des objectifs divers, que tous les participants n'ont pas l'emploi pour objectif, que certains recherchent le développement personnel et le renforcement de leur autonomie et que les personnes âgées tiennent particulièrement à ce que les programmes d'intérêt général soient reconnus comme un élément valable de l'ensemble des services d'éducation des adultes de sorte qu'ils demeurent abordables pour eux.

Bien que le sujet du financement ne soit pas couvert par l'examen, les améliorations suggérées par les intervenants pourraient avoir des répercussions en matière de financement. Toutefois, les répondants ont également recommandé des façons de tirer pleinement parti des ressources existantes par la coordination, l'établissement de liens et les partenariats entre les organismes, les établissements, les autres intervenants et les divers ordres de gouvernement qui se chargent de l'éducation des adultes.

Les commentaires des répondants et les améliorations qu'ils ont suggérées sont organisés selon les thèmes suivants et sont décrits à la section 4 du présent rapport.

1. L'éducation des adultes, un élément essentiel du système éducatif de l'Ontario
2. Les itinéraires des apprenants
3. L'intégration des programmes
4. Les partenariats
5. La reddition des comptes, les résultats et le financement
6. L'accès à l'éducation des adultes
7. Les technologies de l'information et des communications dans l'éducation des adultes
8. L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage

Cadre stratégique proposé pour l'éducation des adultes

À partir des résultats de notre recherche, nous avons formulé une définition de l'éducation des adultes pour l'Ontario ainsi qu'un cadre stratégique (voir la section 6) établissant six domaines dont il faudrait tenir compte à l'avenir dans la planification des programmes et la prise de décision :

1. L'investissement dans le perfectionnement des compétences
2. Les itinéraires des apprenants
3. L'accessibilité et l'inclusion
4. L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage
5. Le financement et la reddition des comptes
6. La recherche

Mesures recommandées

Les mesures que nous recommandons d'adopter, présentées en détail à la section 7, soulignent que le gouvernement provincial devrait porter son attention sur l'éducation des adultes et mettre en œuvre un cadre stratégique.

Conclusion

Notre Examen de l'éducation des adultes donne un instantané de l'éducation des adultes sous sa forme actuelle en Ontario. Les recommandations fournissent une orientation quant aux mesures qui permettront au gouvernement de mettre en place le cadre stratégique proposé à la section 6 du rapport. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour analyser les faits à l'origine des préoccupations soulevées par les intervenants et pour rendre compte plus précisément de la situation actuelle dans des collectivités particulières et dans des secteurs de programmes précis de tout l'Ontario.

Quelques chiffres révélateurs...

Pourcentage de la croissance de l'emploi de 1996 à 2001 dans les professions de l'Ontario qui exigent des compétences en gestion, un apprentissage ou des études collégiales ou universitaires	81
Pourcentage des jeunes en Ontario âgés de 15 à 24 ans qui étaient sans emploi en octobre 2004	13,4
Pourcentage des adultes en Ontario âgés de 25 ans et plus qui étaient sans emploi en octobre 2004	5,3
Pourcentage des non-Autochtones en Ontario âgés de 25 à 44 ans (519 685 personnes en tout) qui n'ont pas terminé leurs études secondaires[1]	15
Pourcentage des Autochtones en Ontario âgés de 25 à 44 ans (17 285 personnes en tout) qui n'ont pas terminé leurs études secondaires[1]	29
Estimation du nombre d'élèves âgés de 16 à 18 ans qui abandonnent l'école secondaire chaque année avant d'avoir obtenu leur diplôme[2]	24 000
Pourcentage d'adultes en Ontario qui ne possèdent pas les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul, soit en français ou en anglais[3]	20
Pourcentage des travailleurs en Ontario n'ayant pas terminé leurs études secondaires qui sont visés par la réglementation relative au salaire minimum et qui le reçoivent	13
Pourcentage des travailleurs visés par la réglementation relative au salaire minimum qui ont fait des études postsecondaires ou qui ont suivi en partie une formation postsecondaire qui gagnent le salaire minimum	1,5
Nombre de « baby boomers » faisant partie de la main-d'œuvre en 2001 (représentant 49 %)[1]	3 000 000
Pourcentage d'immigrants (une moyenne de 127 800 chaque année de 1999 à 2001) qui se sont établis en Ontario par rapport au nombre total d'immigrants au Canada[4]	57
Pourcentage d'immigrants (557 900) qui sont arrivés dans les années 1990 et qui faisaient partie de la main-d'œuvre en 2001 par rapport à la croissance totale de l'emploi pendant cette décennie	57
Pourcentage de professionnels formés à l'étranger qui possèdent d'excellentes compétences en anglais et qui occupent un emploi correspondant exactement à leur formation ou un emploi connexe	39,6
Pourcentage de professionnels formés à l'étranger qui possèdent des compétences en anglais faibles ou moyennes et qui occupent un emploi correspondant exactement à leur formation ou un emploi connexe[5]	9,4
Nombre d'Ontariens âgés de 25 à 64 ans qui participaient à des activités éducatives et de formation en 2002 (30,3 %)[6]	2 023 444

1 Statistique Canada, Recensement de 2001.

2 Ministère de l'Éducation, 2001-2002.

3 Statistique Canada, *Enquête internationale sure l'alphabétisation des adultes* (Statistique Canada, 2004).

4 Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres, 2002, Aperçu de l'immigration* (Citoyenneté et Immigration Canada, 2002), http ://www.cic.gc.ca/english/pub/facts2002/immigration/immigration_4.html

5 Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, *Voici les faits!* (Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, été 2002).

6 Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, *Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes* (Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, 2003).

1

Introduction

L'éducation des adultes est essentielle pour l'atteinte des priorités de notre gouvernement. Elle prépare des personnes bien armées pour contribuer à une économie vigoureuse et peut favoriser la réussite des étudiants et l'amélioration de leur santé. Notre vision de l'éducation des adultes soutient la création de collectivités saines. Les gens ont besoin d'aptitudes en lecture, en écriture et en calcul afin de devenir des participants bien informés à la vie sociale de leur collectivité et au développement de cette dernière. Lorsque les gens ont les compétences et les connaissances nécessaires pour contribuer à la vie économique et sociale de leur collectivité, la société est plus unie et plus inclusive. Notre vision pour l'éducation des adultes prévoit une société plus forte et plus saine.

Les études réalisées montrent qu'un nombre important d'adultes ontariens manquent toujours des habiletés nécessaires en lecture, en écriture et en calcul pour obtenir un emploi durable.[1] Nous savons également que les personnes appartenant à cette catégorie ont des revenus plus faibles et un taux de chômage plus élevé,[2] que certains employeurs font état de pénuries de main-d'œuvre[3] et que la productivité est liée aux compétences de la main-d'œuvre.[4] Lorsqu'ils possèdent un niveau d'instruction plus élevé, les gens contribuent plus efficacement au travail, ce qui mène à un accroissement de la productivité et à une réduction de la dépendance envers le soutien du revenu. L'éducation des adultes favorise également une culture d'apprentissage continu qui est fondamentale pour notre réussite dans l'économie mondiale du savoir. La prospérité des gens est clairement liée à leur niveau d'instruction.

Les études ont mis en évidence le lien entre le degré de préparation des enfants à l'apprentissage scolaire et le niveau d'instruction de leurs parents. La réussite des élèves est une des principales priorités de notre gouvernement et nous avons pris l'engagement important d'améliorer le rendement scolaire et de combler les écarts à ce niveau parmi les élèves les plus jeunes des cycles élémentaire et secondaire. La formation et l'éducation des adultes peuvent contribuer directement à l'objectif d'un meilleur rendement scolaire des élèves sous-performants dans les classes de la maternelle à la 12e année, car elles permettent aux adultes qui entourent ces élèves d'acquérir les compétences linguistiques et les aptitudes en lecture, en écriture et en calcul dont ils ont besoin pour soutenir efficacement l'éducation de leurs enfants.[5]

Nous savons également grâce aux recherches que la santé est liée au rendement scolaire. Les gens ont besoin de compétences linguistiques et d'aptitudes en lecture et en écriture[6] pour interagir efficacement avec le système de soins de santé[7] et pour avoir un style de vie sain.

Nous sommes déterminés à parvenir à une amélioration du rendement scolaire en Ontario, à une baisse du chômage, à une intégration plus rapide des néo-Canadiens à l'économie et à un plus grand nombre

---

1 Statistique Canada, Organisation de coopération et de développement économiques, Développement des ressources humaines Canada, *Littératie et société du savoir : Nouveaux résultats de l'Enquête internationale sur les capacités de lecture et d'écriture des adultes* (Statistique Canada, Organisation de coopération et de développement économiques, Développement des ressources humaines Canada, 1997), p. 39.

2 Green, David et Craig Riddell, *Les capacités de lecture et de calcul et la situation sur le marché du travail au Canada* (Statistique Canada, mars 2001), p. 1.

3 Dulipovici, Andree. Labour Pains: Results of CFIB Surveys on Labour Availability (La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, avril 2003), p. 1.

4 Bloom, Michael, Marie Burrows, Brenda Lafleur et Robert Squires, *The Economic Benefits of Improving Literacy Skills in the Workplace* (The Conference Board of Canada, 1997), p. 3.

5 Organisation de coopération et de développement économiques, *Compétences pour le monde de demain : Résultats supplémentaires à l'enquête PISA 2000 – Résumé* (OCDE, Institut statistique de l'UNESCO, 2003), p. 16.

6 Statistique Canada, Organisation de coopération et de développement économiques, Développement des ressources humaines Canada, 1997, op. cit., p. 56.

7 Perrin, Burt, *Effets du niveau d'alphabétisme sur la santé des Canadiens et des Canadiennes : Étude de profil* (Santé Canada, Direction générale de la promotion et des programmes de la santé, 1998), cité dans l'ouvrage intitulé *The Centre for Literacy of Quebec: Background Documents on Literacy and Health, Part 1* (Centre d'alphabétisation du Québec, 2001), p. 7–9.

d'enfants prêts à apprendre à leurs débuts à l'école. Nous nous sommes également engagés envers le renforcement de notre démocratie et un accroissement de la participation à nos processus démocratiques. Un système solide d'éducation des adultes peut nous aider à atteindre ces objectifs économiques et sociaux.

Les programmes d'éducation des adultes sont généralement différents des programmes des cycles secondaire ou postsecondaire; toutefois, ils donnent aux adultes des itinéraires leur permettant d'accéder à ces derniers, à une formation en apprentissage ou à un emploi. L'honorable Bob Rae, ancien premier ministre de l'Ontario, a passé en revue le système d'enseignement postsecondaire et a présenté un rapport sur les résultats de cet examen au gouvernement en février 2005[8].

Une intégration économique plus rapide des néo-Canadiens est un autre élément important de notre vision de l'éducation des adultes. Nous savons que les taux de natalité en Ontario sont trop faibles pour satisfaire la demande de main-d'œuvre et que la province dépend des immigrants pour répondre aux besoins du marché du travail. Les programmes d'éducation des adultes aident les immigrants à améliorer leurs compétences linguistiques en vue d'une pleine intégration à la vie économique et sociale de la province.

Parmi les Premières nations, la croissance récente de la population est supérieure à la moyenne[9], mais le rendement scolaire des Autochtones et leur taux d'intégration à la main-d'œuvre sont inférieurs à ceux de la population en général.[10] Dans notre vision de l'éducation des adultes, les adultes autochtones qui veulent participer pleinement à l'économie ontarienne pourront profiter de services d'éducation et de formation adaptés à leur culture.

Notre vision de l'éducation des adultes repose sur les principes suivants : accessibilité et inclusivité pour tous les adultes, coordination et intégration entre et parmi les programmes et les ordres de gouvernement, innovation et souplesse face aux besoins des apprenants et des collectivités, responsabilité et efficacité dans l'usage des ressources publiques. Notre vision est axée sur l'apprenant et elle établit des rôles et responsabilités pour l'apprenant, pour les organismes qui offrent des programmes d'éducation des adultes ainsi que pour les organismes communautaires, les entreprises, les syndicats et le gouvernement.

---

8 http://www.raereview.on.ca

9 Avison, Don, *A Challenge Worth Meeting: Opportunities for Improving Aboriginal Education Outcomes* (préparé pour le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, mai 2004), p. 2.

10 Gouvernement du Canada, *Le savoir, clé de notre avenir – Le perfectionnement des compétences au Canada – La stratégie d'innovation du Canada* (Développement des ressources humaines Canada, 2002), p. 17.

2

Qui sont les apprenants adultes?

Qui sont les apprenants qui s'inscrivent aux programmes d'éducation des adultes et quels sont leurs objectifs?

Les apprenants adultes sont…

- des élèves qui désirent satisfaire les exigences liées à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires afin de pouvoir entreprendre des études postsecondaires ou de la formation et un apprentissage, ou obtenir un emploi;
- des nouveaux arrivants en Ontario qui veulent perfectionner leurs compétences linguistiques jusqu'à atteindre le niveau nécessaire pour travailler et pour contribuer et participer à la société canadienne;
- des parents qui veulent lire à leurs enfants ou parler à l'enseignant de leurs enfants et comprendre comment aider ces derniers dans leurs études;
- des Autochtones cherchant à perfectionner leurs compétences dans des contextes adaptés à leur culture qui leur permettent de demeurer en contact avec leur collectivité;
- des professionnels et des gens de métier formés à l'étranger qui veulent atteindre le niveau de compétence linguistique dont ils ont besoin pour obtenir l'équivalence canadienne de leurs titres de compétence et pour travailler dans leur profession ou leur métier, qu'il s'agisse des soins de santé, de l'éducation ou du génie;
- des employés qui tentent de répondre aux exigences de leur travail en lecture, en écriture et en calcul;
- des personnes qui veulent pouvoir lire les bulletins de vote, afin de voter et de se faire entendre dans le processus démocratique;
- des francophones qui veulent atteindre leurs objectifs d'apprentissage dans leur propre langue;
- des personnes handicapées désireuses d'acquérir les compétences qui leur permettront de participer davantage au milieu du travail ou dans leur collectivité à titre bénévole.
- des bénéficiaires de l'assistance sociale qui veulent devenir autonomes et participer davantage à la vie économique de leur collectivité;
- des gens désireux d'acquérir les capacités de lecture et d'écriture dont ils ont besoin pour participer pleinement à la société et à l'économie du savoir du 21^{e} siècle;
- des travailleurs expérimentés qui veulent perfectionner leurs compétences ou en acquérir de nouvelles et participer à des occasions de recyclage en réponse aux changements dans leur industrie;
- des personnes qui veulent mieux comprendre comment prendre soin de leur santé et de celle de leur famille et parler en connaissance de cause aux travailleurs de la santé;
- des personnes âgées désireuses de participer davantage à la vie de leur collectivité et de conserver un esprit actif et un corps agile en participant à des possibilités éducatives qui les intéressent.

Il existe en fait autant de raisons d'apprendre que d'apprenants adultes. Chacun a un objectif personnel et, en l'atteignant, fait une contribution importante à la vie économique et sociale de l'Ontario. Bien sûr, les adultes bénéficient eux-mêmes de leur participation à des programmes d'éducation, mais leurs efforts dans ce domaine sont également utiles pour l'économie et la société.[11]

[11] Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, *Examen de l'éducation des adultes – Document de discussion* (Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mai 2004), p. 2–3.

3

À quoi ressemble un excellent système d'éducation des adultes?

Nos recherches et l'information provinciale et territoriale que nous avons passées en revue révèlent ce qu'est l'excellence dans un système d'éducation et de formation des adultes.[12,13]

Un « système excellent » garantit l'accès à un éventail de possibilités éducatives en réponse aux besoins des apprenants adultes – des possibilités qui aident les adultes à hausser d'un ou plusieurs échelons leur niveau d'instruction afin de trouver ou de conserver un emploi, d'entreprendre un nouvel apprentissage ou de participer davantage à la vie communautaire.

Dans un « système excellent », les apprenants adultes seront informés de ces possibilités éducatives par des sources diverses – circulaires, recommandations d'autres personnes, radio et télévision, Internet; lorsque les apprenants adultes pénétreront dans un organisme communautaire, une école ou un collège communautaire, un employé qualifié s'entretiendra avec eux pour déterminer leurs objectifs d'apprentissage et pour les aider à trouver le programme répondant le mieux à ces objectifs; le personnel organisera une évaluation adéquate de leurs compétences et de leur acquis pour définir à quel niveau ils peuvent commencer le programme désiré; le programme d'études sera élaboré en collaboration et reposera sur les objectifs de l'apprenant même, le milieu d'apprentissage sera respectueux et adapté aux adultes ayant des besoins spéciaux ou culturels particuliers, et les apprenants bénéficieront de soutien pour faire face aux obstacles qui pourraient entraver leur participation.

De plus, dans un « système excellent », les rôles et responsabilités de l'apprenant et de l'éducateur seront clairs, la structure des programmes sera flexible et donnera aux apprenants l'occasion d'interagir entre eux. Des itinéraires clairs mèneront les apprenants vers leurs objectifs; une variété de démarches mettant l'accent sur le contrôle de la qualité et la mesure des résultats seront en place pour améliorer l'efficacité des programmes; les fournisseurs de services auront accès aux recherches réalisées afin d'améliorer leurs pratiques ainsi qu'à des occasions diverses d'apprendre les uns des autres.

Le fournisseur de services éducatifs connaîtra les autres fournisseurs dans la collectivité et orientera tout apprenant nécessitant un soutien supplémentaire vers l'organisme compétent. Les apprenants qui ont des objectifs à long terme exigeant le franchissement de plusieurs paliers pourront passer facilement à l'étape suivante – autrement dit, les apprenants disposeront d'un itinéraire clair jusqu'à leur destination.

Les organisations et organismes participants seront intégrés dans un système cohérent qui demeurera suffisamment souple pour répondre aux besoins locaux. Les priorités en matière d'investissement dans les programmes seront établies à partir des recherches effectuées. Le système sera doté d'un cadre de reddition des comptes fondé sur des mesures des résultats et s'accompagnant de rapports périodiques concernant le nombre de personnes desservies et leur rendement.

Dans un « système excellent », l'éducation communautaire sera une réalité pour les Ontariens de tous âges. Les personnes âgées pourront demeurer actives et poursuivre leur apprentissage en participant à des programmes offerts dans les écoles du voisinage, les organismes communautaires et les collèges.

---

12 Organisation de coopération et de développement économiques, *Beyond Rhetoric: Adult Learning Policies and Practices: Highlights* (Organisation de coopération et de développement économiques, 2003), p. 8-12.

13 Biss, John, *Adult Learning and Adult Education: A Provincial/Territorial Survey of Current Policies and Practices* (Conseil des ministres de l'Éducation du Canada), janvier 2004), p. 10-12.

Le gouvernement, les fournisseurs de services d'éducation des adultes et les apprenants auront des rôles et responsabilités clairs. On fera aussi participer activement les entreprises, les syndicats et les organismes de services sociaux au développement d'une culture d'apprentissage continue.

Même si un grand nombre des éléments décrits ci-dessus sont déjà en place en Ontario, les intervenants ont réitéré leur détermination à ce que nous ayons le meilleur système possible d'éducation des adultes, compte tenu de nos ressources.

4

Rétroaction des intervenants

Au cours de nos réunions avec les apprenants, nous leur avons demandé de décrire leur expérience en éducation des adultes, les éléments qui faisaient selon eux un bon programme dans ce domaine, les obstacles auxquels ils étaient confrontés et les moyens à employer pour atténuer ces obstacles. Beaucoup d'apprenants ont fait part de leur enthousiasme à l'égard des possibilités offertes par la participation à l'éducation des adultes, en indiquant que cette expérience avait changé leur vie et leur avait ouvert de nouveaux horizons. Ils ont été nombreux à indiquer que le plus difficile à cet égard a été de faire le premier pas, tout en disant qu'ils avaient acquis de nouvelles perspectives sur eux-mêmes et sur d'autres membres de leur collectivité.

« Maintenant que je sais lire et écrire, un tout nouveau monde s'ouvre à moi. »

Un apprenant, le 7 juillet 2004

« Il faut beaucoup de courage pour entrer dans un bureau et dire "je ne sais pas lire ni écrire". On m'a fait passer un test, qui a montré que je lisais au niveau de la 5e année. Je ne savais pas. Je trouvais des façons de m'adapter. »

Une apprenante, le 12 juillet 2004

Au cours des réunions et en lisant les mémoires, il est apparu clairement que l'éducation des adultes en Ontario doit être renforcée et améliorée, mais, comme le dit un des participants, le système n'est pas déficient. La plupart des améliorations suggérées portent sur le besoin de structurer les programmes d'éducation et de formation des adultes en un système cohérent et homogène, doté d'itinéraires clairs à l'intention des apprenants. Les intervenants ont soulevé des préoccupations à l'égard du financement, en recommandant l'établissement de partenariats entre les organismes de financement et les fournisseurs de services ainsi que l'amélioration des liens avec les lieux de travail. Même s'ils ont convenu qu'un cadre stratégique serait utile, ils pensent qu'un tel cadre ne devrait pas nuire à la souplesse ni à l'innovation locale – il devrait reconnaître le rôle des organismes communautaires, des conseils scolaires de district et des collèges d'arts appliqués et de technologie, chacun apportant une contribution unique.

Les commentaires des intervenants peuvent être répartis selon les huit thèmes énumérés ci-dessous.

1. L'éducation des adultes, un élément essentiel du système éducatif de l'Ontario
2. Les itinéraires des apprenants
3. L'intégration des programmes
4. Les partenariats
5. La reddition des comptes, les résultats et le financement
6. L'accès à l'éducation des adultes
7. Les technologies de l'information et des communications dans l'éducation des adultes
8. L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage

L'éducation des adultes, un élément essentiel du système éducatif de l'Ontario

La plupart des intervenants soutenaient la formulation d'une définition ontarienne de l'éducation des adultes afin de faciliter une compréhension commune et ont proposé les principes suivants comme base de cette définition :

- être inclusive, en reconnaissant toute la variété d'apprenants adultes et d'objectifs d'apprentissage;
- être axée sur des valeurs, en soulignant l'accès aux possibilités et l'habilitation des apprenants;
- reconnaître l'apprentissage structuré et informel, les cours avec crédit et sans crédit et l'importance des acquis;

- répondre aux objectifs économiques, sociaux et personnels des apprenants adultes;
- être de nature philosophique, tout en conservant des termes et une intention clairs;
- dépasser la simple définition d'un programme ou d'un mode de financement;
- reconnaître la vaste gamme de services nécessaire et la diversité des lieux d'apprentissage.

Certains intervenants estimaient qu'il était important que les apprenants se reconnaissent dans la définition, et d'autres que tous les intervenants soient inclus. Il y avait des opinions divergentes quant à la mention des groupes d'âges dans la définition. Certains répondants pensaient que cela faciliterait la tenue de recherches, la comparaison avec d'autres administrations et la clarté de l'intention; d'autres ont fait savoir que l'indication des âges pourrait être limitative. Aucun accord ne s'est dégagé quant aux plages d'âges à utiliser.

Les intervenants étaient cependant d'accord sur le fait que le gouvernement de l'Ontario devait formuler un énoncé clair concernant la valeur de l'éducation et de la formation des adultes pour l'économie et la société de la province et soutenir cet énoncé par des actes, en particulier dans les programmes qui mènent au marché du travail ou à des études ou de la formation supplémentaire. « Compte tenu du vieillissement de la main-d'œuvre canadienne et de la pénurie de main-d'œuvre à venir, l'apprentissage continu n'est pas un luxe, mais une nécessité. » (traduction libre)[14]

Les apprenants sont conscients de l'importance de l'éducation des adultes. Les récits de leurs expériences comme participants aux programmes d'éducation des adultes sont souvent touchants, voire pénibles; ils démontrent le courage et le sacrifice personnel qui sont parfois nécessaires pour atteindre les objectifs en matière d'apprentissage. Ils estiment cependant que le jeu en valait la chandelle et que le gouvernement devrait tenter de s'adresser aux apprenants éventuels par la télévision, la radio et Internet afin de promouvoir la valeur de l'éducation des adultes et de les informer sur l'accès aux possibilités à cet égard dans leur collectivité. L'usage des médias dans la langue maternelle des adultes permettrait d'atteindre des personnes ayant des aptitudes limitées en anglais ou en en français.

« Beaucoup de gens ignorent ce qui est à leur disposition. Il faut une part de chance pour trouver l'information dont on a besoin. J'ai été chanceuse et j'avais des amis. Certaines personnes ne trouvent pas l'information immédiatement, car ils n'ont personne vers qui se tourner. »

Une apprenante, le 16 juin 2004

Les pressions incitant à faire le lien entre l'éducation des adultes et un accès amélioré au marché du travail ne devraient pas faire ombrage aux programmes d'apprentissage informel et d'intérêt général, qui devraient être reconnus et perçus comme une part vitale et légitime de l'ensemble des services d'éducation des adultes. En particulier, ces possibilités d'apprentissage aident à faire participer les personnes âgées à la vie de leur collectivité; les aînés éprouvent

« De plus en plus de gens prennent leur retraite tôt. Nous devrions pouvoir mettre à profit nos compétences et nos connaissances à titre bénévole. De plus, nous avons besoin de cours pour demeurer actifs, physiquement et mentalement, dans la collectivité. Les personnes âgées ont payé leurs impôts et devraient avoir accès à des possibilités éducatives. »

Une personne âgée, le 11 juin 2004

[14] The Conference Board of Canada, *Performance and Potential 2003-2004: Defining the Canadian Advantage* (The Conference Board of Canada, 2003), p. 31.

le besoin et le désir de partager leur énergie et leur expérience pendant toute leur vie; c'est là une façon de reconnaître qu'ils ont contribué à notre société et qu'ils peuvent continuer à le faire.

Les gens estiment que le gouvernement a un rôle essentiel à jouer pour promouvoir l'utilité de l'éducation des adultes auprès de la population en général et, en particulier, auprès des employeurs et du milieu des affaires, ceux-ci pouvant devenir des partenaires du processus d'éducation des adultes. Les fournisseurs de services n'ont pas à eux seuls les moyens d'organiser des campagnes promotionnelles à l'échelle de la province.

Les intervenants ont fait remarquer qu'il n'existait aucun centre de liaison ou point de contact clair pour l'éducation des adultes au sein du gouvernement provincial. Un renforcement de la représentation de l'éducation des adultes au sein de l'administration préciserait l'engagement du gouvernement dans ce domaine et permettrait d'améliorer la coordination, les communications et la reddition des comptes à l'appui de la fourniture locale des services.

Les itinéraires des apprenants

Les répondants ont insisté sur certains besoins : veiller à ce que les apprenants s'inscrivent au programme répondant à leurs objectifs éducatifs; existence d'itinéraires clairs concernant les ressources d'éducation des adultes, qui aideraient les apprenants à s'orienter parmi la gamme d'options de programmes offertes et à parvenir à leur destination plus rapidement. S'ils ne connaissent pas tous les itinéraires et toutes les options qui s'offrent à eux, ils courent le risque de s'inscrire à un programme qui ne leur convient pas, et de perdre ainsi du temps et des ressources. Par exemple, des personnes titulaires de diplômes universitaires obtenus à l'étranger se sont inscrites à des cours d'anglais ou de français langue seconde donnant droit à des crédits du secondaire, alors qu'elles avaient en fait besoin d'un programme avancé d'ALS ou de FLS axé sur l'emploi afin d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à leur pleine intégration au marché du travail.

Certains apprenants ont décrit comment ils s'étaient inscrits à des programmes par hasard. D'autres ont été informés par des personnes qui avaient déjà participé à un programme. L'information sur les cours existants ne leur était pas parvenue. Selon les fournisseurs de services d'éducation des adultes, il est aussi difficile de mener les apprenants vers le bon programme au bon moment, et certaines pratiques actuelles en matière de financement décourageraient l'orientation des apprenants vers d'autres programmes.

Accès aux services d'information, d'évaluation et d'orientation

La plupart des intervenants (qu'ils soient apprenants ou exécutants des programmes d'éducation des adultes) considèrent l'accès aux services d'information, d'évaluation et d'orientation comme un facteur essentiel pour que les apprenants suivent les programmes leur convenant. Certains ont suggéré que la mise en place d'un point d'entrée au système unique, neutre et indépendant dans chaque collectivité était la seule solution pour orienter les apprenants vers le bon programme. L'accès aux services d'évaluation et d'orientation est inégal dans la province. Les apprenants et les organismes de prestation de services estiment important que ces services soient accessibles dans tout l'Ontario et que le financement tienne compte de l'importance de ces fonctions.

Les répondants ont souligné qu'il était important de présenter l'information sur les programmes et les services d'une manière convenant à des adultes aux aptitudes variées, qui peuvent avoir des handicaps physiques, des troubles d'apprentissage ou des difficultés d'ordre linguistique (en écriture, en lecture ou autres). Les organismes de prestation de services

veulent aussi avoir facilement accès à l'information sur la gamme de programmes et de services offerts dans leur collectivité afin d'orienter les apprenants parmi les itinéraires qui leur permettraient d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

Nous avons discuté de plusieurs méthodes pour élargir l'accès à l'information, comme l'accès en ligne, les centres à guichet unique, les modèles de prestation intégrée des services et une variété de points d'accès communautaires (aéroports, transports en commun, bibliothèques, centres communautaires et centres commerciaux).

« Nous pourrions faire preuve de créativité pour informer les gens. J'étais récemment en Grande-Bretagne. Dans toutes les toilettes publiques, on trouvait des annonces "Lire? Écrire? Ligne 1 800". »

Un intervenant, le 12 juillet 2004

L'accès à l'information pertinente aide les apprenants qui étudient en vue d'obtenir un emploi. Ils ont en effet besoin d'information sur les tendances du marché du travail et sur les débouchés locaux afin de planifier efficacement leur parcours d'apprentissage. Le fait de bénéficier d'information et d'appui dans leur milieu de travail les aide de plus à effectuer la transition et à conserver un emploi.

Certains apprenants adultes ont créé des associations d'élèves adultes semblables à celles existant dans les universités et les collèges. Les apprenants à Toronto ont souligné l'importance de leur association dans la communication de l'information, l'orientation et le soutien (p. ex., l'accès à des ordinateurs).

Reconnaissance des acquis et des titres de compétences antérieurs

« Les nouveaux arrivants ont été sélectionnés en fonction de leur expérience dans leur pays d'origine. Nous immigrons au Canada, mais ne pouvons y tirer parti de ces compétences. Un grand nombre des personnes inscrites aux cours pour adultes sont des immigrants. Ils ont un bon niveau d'instruction dans leur pays. Ils savent lire et écrire dans leur propre langue. Il ne s'agit pas d'élèves du secondaire... Les nouveaux arrivants ont besoin de bonnes aptitudes langagières en anglais, mais il n'est pas nécessaire de leur enseigner à compter. Ils ont déjà de bonnes idées et du vécu. Le système d'éducation des adultes doit reconnaître et valoriser l'expérience de ces gens. Il faut tenir compte de leurs antécédents. »

Un apprenant, le 16 juin 2004

Les intervenants ont mis de l'avant les avantages de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis (ERA)[15] pour que les apprenants soient inscrits dans le programme pertinent, mais ils ont mis en question les mécanismes d'évaluation existants et la capacité des organismes voués à l'éducation des adultes à utiliser les outils disponibles. L'évaluation des acquis peut aider un adulte à obtenir la reconnaissance de ses connaissances et de ses compétences, et les crédits qui s'y rapportent, et à les exploiter à l'étape suivante de ses objectifs d'apprentissage et professionnels. À l'égard des acquis et de sa reconnaissance en vue de l'obtention d'un diplôme secondaires, certains intervenants ont indiqué que le processus actuellement suivi par le ministère de l'Éducation était complexe et laborieux pour le fournisseur de

[15] Bloom, Michael et Michael Grant, *La reconnaissance des travailleurs intellectuels : Les avantages économiques d'une meilleure appréciation de l'apprentissage et des titres de compétences au Canada* (The Conference Board of Canada, septembre 2001), met en évidence les avantages de reconnaître les acquis et les titres de compétences existants des personnes, pour ces dernières et pour le pays.

services autant que pour l'apprenant; ils préfèrent le processus antérieur qui consistait à évaluer les équivalences de crédits et à octroyer jusqu'à 12 crédits aux élèves en fonction de leur âge et du nombre d'années passées hors de l'école.

D'autres outils procurent un moyen standard de reconnaître les acquis et les compétences existantes :

(i) Le Passeport-compétences de l'Ontario, une ressource actuellement mise à l'essai par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, donne aux employeurs une méthode uniforme d'évaluation et d'enregistrement des compétences et des habitudes de travail dont les personnes font preuve au travail;

(ii) Le Test of Workplace Essential Skills (TOWES) (www.towes.com), un outil d'évaluation des compétences essentielles en milieu de travail faisant l'objet d'un essai pilote dans certains collèges d'arts appliqués et de technologie, est un moyen d'évaluer les compétences de l'apprenant et de définir les programmes de rattrapage et de préparation au milieu de travail à recommander.

Les intervenants estiment qu'une norme commune d'évaluation est cruciale si l'on veut clarifier les itinéraires des apprenants. Selon eux, le plus important est que les apprenants puissent passer d'un établissement à un autre en faisant transférer leurs crédits et, surtout, que l'accréditation de leur apprentissage soit acceptée partout, qu'elle ait été octroyée par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un conseil scolaire de district.

Les apprenants s'inquiètent du fait que les employeurs utilisent comme seul critère de présélection le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recruter du personnel. Si le DESO est désormais le seuil minimal pour accéder à un travail ou pour poursuivre des études, il conviendrait de prêter davantage attention à cette question du point de vue des politiques et du financement.

« Accepter les normes relatives aux compétences essentielles. Cela pourrait être un des éléments clés d'un système de reddition des comptes... Pour les programmes d'ALS, on pourrait utiliser les Niveaux de compétence linguistique canadiens. Comme les normes relatives aux compétences essentielles, ces niveaux s'accompagnent de fonds fédéraux pour la recherche et le développement. »

Un intervenant, le 24 juin 2004

« Il y a des années, lorsque j'ai commencé dans l'industrie de la carrosserie automobile, j'avais fini la 8e année. Je n'avais pas besoin d'avoir un niveau de 12e année. Je constate maintenant que j'ai besoin de ce niveau pour faire autre chose. Mon médecin m'a recommandé de changer de métier. Mon objectif est d'atteindre le niveau de 12e année et de chercher ensuite de nouvelles occasions d'emploi. »

Un apprenant, le 7 juillet 2004

« Lorsque j'ai perdu mon emploi et que je me suis rendue au bureau de l'assurance-emploi pour chercher du travail, j'ai découvert que tous les employeurs veulent des gens au niveau de la 12e année. Cela n'était pas nécessaire il y a des années. J'ai toujours travaillé et me rends maintenant compte que je dois obtenir mon diplôme d'études secondaires pour trouver un autre genre d'emploi. »

Une apprenante, le 12 juillet 2004

Certains répondants estiment que les personnes qui n'ont pas obtenu les crédits exigés pour le diplôme ont le droit d'acquérir le DESO, peu importe le temps qui s'est écoulé depuis qu'elles ont quitté l'école, et que si les adultes avaient les mêmes droits que les jeunes, les niveaux de financement par le gouvernement seraient les mêmes. Le test de compétences linguistiques fondé sur les aptitudes en lecture et en écriture du niveau de 9e année, qui doit être passé avec succès pour obtenir le DESO, constitue un obstacle pour certains apprenants adultes. Il faudrait plutôt exiger que les élèves terminent avec succès un cours de langue axé sur les aptitudes en lecture et en écriture au niveau de la 9e année. Certaines provinces ont un diplôme d'études secondaires pour adultes reconnu par les universités, les collèges et les employeurs. Les répondants ont indiqué que la mise en place en Ontario d'un tel diplôme axé sur les compétences liées à l'emploi et reconnu par les employeurs serait une bonne option comme substitut au DESO.

Les commentaires sur le test d'évaluation en éducation générale comportaient les questions suivantes : Les employeurs le reconnaissent-ils comme équivalent du DESO? Les adultes éprouvent-ils des difficultés à passer le test sans préparation? Le coût du cours de préparation pourrait-il être un obstacle pour certains apprenants adultes?

Liens entre l'éducation des adultes et le milieu de travail

Les intervenants ont souligné le besoin de programmes conçus pour l'acquisition de compétences essentielles et liées à l'employabilité ainsi que d'aptitudes scolaires. Il s'agit là de capacités qui permettent aux gens de conserver leur emploi et dont l'acquisition est particulièrement importante pour les personnes qui manquent d'expérience professionnelle. Les compétences nécessaires dans les lieux de travail du 21e siècle, y compris pour les emplois au niveau d'entrée, sont les aptitudes en lecture, en écriture, en calcul et en informatique ainsi que les capacités en résolution de problèmes et en raisonnement critique qui permettent aux employés de s'adapter à l'évolution du milieu de travail et de travailler efficacement avec leurs collègues. Les sites Web du Conference Board of Canada sur les compétences relatives à l'employabilité (http://www.conferenceboard.ca/education/learning-tools/employability-skills.htm) et de Développement des ressources humaines Canada sur les compétences essentielles (http://www15.hrdc-drhc.gc.ca/french/general/es.asp) procurent de l'orientation aux éducateurs pour la conception des programmes.

« Le financement du perfectionnement des compétences relatives à l'employabilité s'impose. Il existe une lacune réelle dans ce domaine. Nous devons aider les gens à trouver du travail et à le conserver. Ils ont besoin d'un soutien supplémentaire important, plutôt que d'une simple formation théorique conventionnelle. On compte tellement de décrocheurs. Nous devons nous pencher sur l'initiation à la vie quotidienne, les compétences relatives à l'employabilité et les aptitudes scolaires pour que la personne ait un plan dans chacun de ces domaines. Ceux-ci doivent tous être reconnus. »

Un intervenant, le 12 juillet 2004

Les employeurs acceptent la responsabilité d'aider les employés à perfectionner des compétences particulières à l'emploi, mais ils estiment que ces derniers devraient posséder dès le départ les connaissances élémentaires.

« L'employeur est là pour instruire les employés sur les particularités de leur emploi. L'éducation des adultes vise à leur procurer les compétences de base. »

Un employeur, le 5 juillet 2004

Des possibilités accrues de stages d'éducation coopérative et de travail supervisé pourraient aider à renforcer les liens entre l'éducation des adultes et le milieu de travail. Les participants ont indiqué que Connexion Emploi (le programme provincial pour l'emploi) devrait être plus lié au système de l'éducation des adultes, car il sert de passerelle entre les employeurs et les personnes à la recherche d'un travail. La conception des programmes peut également privilégier l'établissement de liens officiels avec le lieu de travail et de liens informels par l'entremise des réseaux locaux et de partenariats entre les organismes de prestation de services et la collectivité des affaires. Si des stages d'éducation coopérative sont mis en place dans des lieux de travail syndicalisés, les syndicats doivent participer au partenariat.

Pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants en Ontario, les apprenants et les fournisseurs de services ont souligné l'importance de programmes d'anglais ou de français langue seconde permettant d'acquérir des compétences linguistiques nécessaires à l'emploi, en particulier les niveaux avancés d'aptitudes langagières que les professionnels et les gens de métier formés à l'étranger doivent atteindre pour exercer leur profession.

« J'aimerais voir des niveaux plus élevés de formation dans le programme d'ALS. Le niveau avancé n'est pas un luxe, mais une nécessité. C'est un premier pas vers l'accréditation professionnelle ou l'admission à un établissement d'enseignement postsecondaire quel qu'il soit. Nous avons besoin d'un certain niveau de spécialisation dans les programmes d'ALS. La plupart des participants sont des professionnels qualifiés et devraient avoir des personnes avec qui converser dans leur profession. »

Un apprenant, le 16 juin 2004

Objectifs des apprenants

Beaucoup d'apprenants adultes veulent acquérir les compétences offertes dans les programmes d'éducation des adultes pour « prendre le contrôle » de leur vie, pour « surmonter un sentiment d'échec » ou pour « avoir les aptitudes permettant de contribuer à la société ». Un apprenant a évoqué sa satisfaction à pouvoir lire et comparer les prix à l'épicerie afin de pouvoir établir plus efficacement un budget correspondant à ses moyens. Un grand nombre d'apprenants ont fait savoir que l'amélioration de leurs compétences linguistiques et de leurs aptitudes en

« Grâce au cours d'alphabétisation de base, je peux écrire et envoyer des courriels. Je peux encourager d'autres personnes à suivre des cours. J'ai maintenant les compétences nécessaires pour travailler avec d'autres personnes afin de les aider à reprendre leurs études. Je peux également faire profiter des jeunes de mon expérience en me rendant dans les écoles, en leur racontant mon histoire et en les encourageant à continuer leurs études. Les enfants disent qu'ils détestent l'école et qu'ils veulent décrocher, mais ils désirent en fait obtenir un bon emploi. Nous devons leur dire que les compétences en informatique et la maîtrise d'Internet sont nécessaires quoi que vous désiriez faire dans la vie. Le programme d'alphabétisation des adultes m'a donné les compétences nécessaires pour aider les jeunes et pour participer à des activités communautaires comme le conseil de parents, à des organismes communautaires et à l'Association des étudiants et étudiantes de langue française de l'Ontario. »

Une apprenante, 19 juin 2004

lecture et en écriture les a rendu plus confiants et plus aptes à participer à la vie communautaire. Désormais capable de lire et d'écrire, une apprenante s'est portée candidate aux fonctions de présidente de son club de services local et a été élue; une autre a commencé à aider à titre bénévole la soupe populaire de son quartier. Plusieurs participants à des programmes d'alphabétisation ont fait savoir qu'ils avaient été parler à des adolescents dans des écoles secondaires de l'importance de rester à l'école et de terminer leurs études. Des gens qui étaient marginalisés ont appris qu'ils avaient quelque chose à redonner à leurs collectivités.

L'intégration des programmes

Des défis relatifs à l'intégration, à la coordination et à l'établissement de liens se posent au niveau local entre les fournisseurs de services, à l'échelon provincial entre les ministères, et entre les administrations fédérale et provinciale.

« L'apprenant doit être le point central des efforts de coordination et d'établissement de liens. Il doit exister plus d'un itinéraire et plusieurs titres de compétences possibles pour l'objectif que l'apprenant s'est fixé. Les itinéraires doivent être clairs, facilement définis et bien compris par tous les participants – l'apprenant, les fournisseurs de services, les organismes de soutien et le marché du travail. »

Un intervenant, le 4 juillet 2004

Échelon local

Les divers programmes d'un même fournisseur de services manquent parfois de coordination[16], et la coordination entre tous les organismes chargés de la prestation au sein de certaines collectivités est complexe.[17] Certains fournisseurs de services ne connaissent pas les autres programmes ou services offerts et ne proposent donc pas aux apprenants d'autres possibilités d'atteindre leurs propres objectifs d'apprentissage.

Il n'existe aucune coordination entre le programme fédéral Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) et les programmes provinciaux de FLS ou d'ALS offerts par les conseils scolaires de district et les collèges d'arts appliqués et de technologie. Les apprenants remarquent les dédoublements et les lacunes dans l'éventail de programmes existants. Par exemple, trois cours d'ALS offerts dans le même quartier proposent des programmes semblables (un offert par CLIC et les autres par deux conseils scolaires de district) alors que d'autres niveaux de services d'ALS ne sont pas disponibles. De plus, les apprenants sont déroutés par le fait qu'après avoir atteint un niveau donné de maîtrise linguistique dans un programme, ils sont ensuite évalués à un niveau différent dans un autre programme relevant d'un autre ordre de gouvernement ou proposé dans un établissement différent. Les apprenants recommandent des efforts de coordination entre les CAAT et les conseils scolaires de district pour améliorer l'évaluation de l'acquis et pour garantir la transférabilité des crédits.

---

16 MacLeod, Mel, *Seamless Transition to More Learning* (Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administers, Mel MacLeod & Associates, 2001). Cette étude portait sur la transition des apprenants entre le Programme d'alphabétisation et de formation de base et les programmes donnant droit à des crédits d'études secondaires; elle a défini les obstacles à l'efficacité de la transition et a suggéré des « pratiques exemplaires » à cet égard.

17 Les organismes chargés de l'exécution du Programme d'alphabétisation et de formation de base participent à un processus de coordination locale, mais les autres fournisseurs de services d'éducation des adultes ne font pas toujours partie de ce processus.

Les mécanismes existants de planification et de coordination locales ne sont pas toujours efficaces ou reposent trop sur le temps et les efforts de bénévoles, ce qui est difficile à soutenir à long terme. Les rôles divers des organismes de coordination existants (comme les conseils industrie-éducation et les commissions locales) dans de nombreuses collectivités ne sont pas clairs pour les intervenants. Une vision et un leadership locaux sont importants pour stimuler la coordination locale, mais une vision et un leadership provinciaux sont essentiels pour soutenir et faciliter cette coordination locale.

Coordination au niveau du gouvernement provincial

Pour améliorer les services provinciaux à l'intention des adultes, il est essentiel de coordonner les efforts des divers ministères responsables du financement des programmes connexes, qu'il s'agisse de programmes d'éducation des adultes ou du soutien aux participants par l'aide sociale ou des services d'immigration et d'établissement. L'absence de coordination provinciale est un obstacle à la coordination locale et au tracé d'itinéraires clairs pour les apprenants.

Les intervenants ont suggéré que des discussions entre les décideurs du programme Ontario au travail et ceux responsables de l'éducation des adultes pourraient éclaircir certaines questions de politique. Par exemple, certains apprenants qui ne sont pas « prêts à apprendre » et qui ont été orientés vers un programme après des résultats insuffisants à un test obligatoire d'aptitude à lire et à écrire pourraient ne pas être capables de se concentrer sur l'apprentissage en raison de nombreux autres problèmes auxquels ils doivent faire face dans leur vie – le stress lié aux questions de survie rend l'apprentissage difficile ou empêche l'apprenant d'assister régulièrement aux cours.

Intégration des programmes fédéraux et provinciaux

Les intervenants ont fait savoir que le manque d'intégration entre les différents ordres de gouvernement est non seulement à l'origine de dédoublements ou de lacunes au niveau des services, mais qu'il accroît aussi le fardeau des organismes de prestation de services qui doivent se démener face à plusieurs mécanismes de financement et de reddition des comptes. On a constaté un soutien prononcé envers l'élaboration d'une entente sur le développement du marché du travail et sur l'immigration entre le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario afin d'intégrer les programmes qui répondraient à la gamme de besoins en apprentissage linguistique des adultes et les besoins du marché du travail, comme c'est le cas dans les autres administrations provinciales et territoriales.

Les intervenants étaient d'accord avec la métaphore décrivant l'éducation des adultes comme « un archipel avec un mauvais service de traversier » et ont suggéré la nécessité d'établir des ponts ou de meilleurs services de traversier, mais aussi une bonne carte et des horaires souples pour la navigation entre les îles.

Les partenariats

Les répondants ont cité des exemples de partenariats réussis comme moyens de dépasser le stade de la coordination et de l'intégration et d'établir des relations de travail en vue d'atteindre des objectifs précis en éducation des adultes. Ils estiment que les partenariats créent des itinéraires « sans couture » pour les apprenants adultes et qu'ils enrichissent la qualité et la variété des programmes offerts en réponse aux besoins locaux (partenariats entre organismes de prestation de services, partenariats entre ces four-

nisseurs et les organismes communautaires et partenariats avec les employeurs afin de faciliter les stages d'éducation coopérative et la formation sur le tas). Ces partenariats reposent parfois sur la participation de bénévoles qui contribuent à l'apprentissage, p. ex., des personnes âgées qui servent de tuteurs en ALS ou FLS ou dans des programmes d'alphabétisation.

Les répondants ont cité les raisons suivantes pour l'établissement de partenariats :

- Le désir d'une démarche globale afin de répondre à la variété de besoins des apprenants adultes dans leur collectivité, une démarche mettant à contribution tous les fournisseurs de services, les bibliothèques, les organismes communautaires et bénévoles locaux et les lieux du culte
- Le besoin d'optimiser les connaissances et les ressources communautaires afin de répondre aux besoins d'apprentissage locaux des adultes et de proposer des solutions novatrices
- Les pressions budgétaires qui incitent les fournisseurs de services à chercher à réaliser des économies en s'associant pour partager les coûts administratifs, les installations et la formation des bénévoles afin de poursuivre la prestation des services
- La reconnaissance du fait que les partenariats leur permettent d'offrir une gamme de services plus vaste et plus variée; aucun organisme ne peut à lui seul offrir l'éventail complet de services dont les apprenants adultes pourraient avoir besoin pour atteindre leurs objectifs

Parmi les « pratiques exemplaires » liées aux partenariats, les participants ont notamment cité les mesures suivantes :

- le partage des fonds alloués aux programmes afin d'optimiser l'éventail de programmes destinés aux adultes dans une région mal desservie
- la prestation de services dans des locaux partagés
- le partage des appuis administratifs
- la planification conjointe de la prestation de services

Dans certains cas, les partenariats ont mené à une réorientation des programmes de sorte que chaque partenaire investisse ses ressources dans l'un des ensembles de services offerts dans une collectivité. Dans une de ces collectivités, par exemple, un organisme de prestation de services s'est associé avec le milieu des affaires pour des journées-carrières et d'autres activités afin de faire participer davantage tous les membres de la collectivité.

« En réponse aux défis économiques et sociaux posés par l'exécution des programmes dans la région de Prescott-Russell, nous avons établi un modèle unique de partenariat. Nous avons joint nos ressources financières et humaines afin de mieux répondre aux besoins des résidants. Une fois les programmes élaborés, notre objectif a été de veiller à ce que l'argent soit dépensé au bon endroit. Les fonds étaient mis en commun, et nous avons évité d'apposer une marque à un programme aux dépens des autres. Un adulte est un adulte et chaque partenaire doit s'efforcer d'aider les adultes à atteindre leurs objectifs. Il faudrait encourager les autres intervenants à tenter d'établir des partenariats pour satisfaire aux besoins locaux. »

Un fournisseur, le 19 juin 2004

À l'inverse, certains modèles actuels de politique et de financement interdisent les partenariats ou créent des obstacles qui nuisent à l'exécution d'initiatives locales selon ce modèle. Les intervenants ont recommandé que le cadre de politique gouvernemental encourage par des mesures incitatives le partage de

l'information et la reconnaissance des initiatives en partenariats. Ils ont également suggéré que les partenariats au niveau des ministères soutiendraient la planification conjointe des priorités en matière de politique et d'alliances stratégiques afin de permettre aux initiatives de partenariat locales de s'élargir et de se renforcer et de garantir l'existence dans tout l'Ontario d'un ensemble homogène de services d'éducation des adultes qui soit accessible et suffisamment financé.

La reddition des comptes, les résultats et le financement

Au cours des réunions avec les intervenants, en raison de la situation budgétaire actuelle du gouvernement, nous n'avons pas laissé entendre que de nouveaux fonds seraient alloués à l'éducation des adultes. Toutefois, les participants ont abordé les problèmes de financement à la fois pendant les réunions et dans leurs mémoires.

Les changements apportés à la formule de financement des programmes ouvrant droit à crédit qui sont offerts par les conseils scolaires de district aux apprenants adultes de plus de 21 ans ont touché les fournisseurs de services. Avant septembre 1996, les élèves âgés de 21 ans ou plus inscrits à une école de jour étaient financés au même niveau que les autres élèves. À partir de cette date, la loi a autorisé les conseils scolaires à faire inscrire les élèves de plus de 21 ans aux programmes de formation continue et a modifié le financement pour ces élèves au taux établi pour la formation continue, qui est inférieur à celui correspondant aux cours ordinaires de jour. Le motif avancé pour un tel changement était que les programmes de formation continue exigent moins de services (p. ex., les services de sports et les services aux élèves en difficulté).

Ce changement a été perçu par certains des conseils scolaires de district comme un message du gouvernement pour que les conseils se concentrent sur l'éducation des jeunes de 18 ans et moins et abandonnent les programmes pour adultes. Certains intervenants font état d'une baisse du nombre d'inscrits aux cours de jour pour adultes ces dix dernières années.

« L'éducation des adultes n'est pas une priorité du conseil. Si le ministère fait savoir aux conseils que l'éducation des adultes est importante, les conseils y attacheront de l'importance. Le ministère leur indique clairement que ce sont les cours de la maternelle à la 12e année qui comptent. »

Une intervenante, le 29 juin 2004

Des personnes âgées ont indiqué que les conseils scolaires de district offraient moins de programmes d'intérêt général en raison de la politique de recouvrement intégral des coûts. Ils estiment que les formules de financement applicables aux conseils scolaires devraient comprendre l'usage des installations pour les programmes de formation continue de manière à ce que les frais d'inscription aux cours d'intérêt général demeurent raisonnables pour les nombreuses personnes âgées aux revenus fixes qui désirent y participer. Certaines personnes âgées signalent que le système éducatif devrait continuer de les desservir, même s'ils ne font plus partie de la main-d'œuvre, car ils ont versé des impôts pendant toute leur vie.

D'autres demandent que l'espace public soit utilisé de manière plus efficiente, en indiquant que les conseils scolaires de district ne devraient pas fermer des écoles vides alors qu'ils louent des locaux pour les programmes destinés aux adultes, et que l'espace nécessaire à l'exécution des programmes communautaires ou d'intérêt général devrait être mis à la disposition dans les écoles (gratuitement ou à un coût raisonnable).

Des francophones ont mentionné le besoin d'un soutien financier de l'ensemble des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes liée à l'emploi qui ouvrent droit à crédit et qui sont destinés aux adultes francophones partout en Ontario, et ont indiqué que ce financement devrait tenir compte du fait que l'exécution de tels programmes est plus coûteuse, comme l'indique le Rapport du groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation[18].

Les collectivités de personnes sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles demandent également que le gouvernement finance les programmes de manière à répondre à leurs besoins, en particulier pour ce qui a trait à l'accès à la technologie d'adaptation, à du matériel d'apprentissage adapté et à des professionnels qualifiés capables de travailler avec leurs collectivités particulières en tenant compte de leurs besoins linguistiques et culturels uniques.

« Nous devons aussi tenir compte des ressources. La plupart de ces ressources sont du domaine de l'écoute et nous devons donc les modifier. Nous avons besoin de ressources spécialement adaptées à l'apprenant sourd. Aujourd'hui, l'accès aux ressources est un obstacle à l'apprentissage des personnes sourdes. Il ne faut pas oublier que l'anglais est notre langue seconde et que nous devons traduire de l'anglais au langage gestuel américain (ASL). »

Un intervenant, le 23 juin 2004

Les intervenants des collectivités des Premières nations ont souligné l'importance de l'accès à des fonds suffisants et stables permettant d'offrir des programmes d'éducation des adultes à l'intérieur et en dehors des réserves. Ils ont mentionné l'incertitude suscitée par le débat entre les administrations fédérale et provinciale quant à la responsabilité du financement de l'éducation des adultes autochtones et l'abandon possible du soutien du gouvernement fédéral assumé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. De même que d'autres intervenants, ils pensent que l'élimination des compartiments en matière de financement des divers programmes leur permettrait de mieux utiliser les ressources existantes, car ils estiment notamment que les programmes doivent respecter les besoins uniques des différentes collectivités (Indiens à l'intérieur et en dehors des réserves, Métis et Inuits).

Les intervenants des collectivités isolées des régions rurales et du Nord ont fait savoir que, outre les coûts élevés associés à l'exécution des programmes, il était également difficile pour les apprenants d'accéder aux programmes en raison des frais de transport.

Des intervenants ont soulevé la question de l'accès au financement des programmes d'alphabétisation destinés aux immigrants illettrés dans leur propre langue, de manière à ce que ces derniers apprennent d'abord à maîtriser leur langue maternelle afin de se préparer à l'acquisition d'aptitudes en lecture et en écriture en anglais ou en français.

Certains intervenants ont suggéré que, le mode de financement des organismes de prestation de services étant fondé sur le nombre de participants ou les niveaux d'activités plutôt que sur les résultats ou le rendement des élèves, on dissuade en fait ces organismes de recommander d'autres programmes plus pertinents aux apprenants. Pour eux, un financement de base durable signifie la capacité à conserver des éducateurs d'adultes expérimentés, la mise en place d'incitatifs pour la planification de la prestation de services à plus long terme et la possibilité de réaffecter des fonds en fonction de l'évolution des besoins locaux. La souplesse à l'échelon local dans l'affectation des fonds est considérée comme un élé-

[18] Rozanski, Mordechai, *Investir dans l'éducation publique : Favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves, Rapport du groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation* (Ministère de l'Éducation, décembre 2002), p. 32.

ment important de toute formule de financement. Les mesures incitatives visant à récompenser l'innovation locale dans l'établissement de partenariats en vue d'une prestation de services efficace et efficiente ont également été mentionnées.

Il est important de pouvoir ajuster le financement selon les conditions locales du marché du travail, par exemple, en cas de fermeture d'une usine ou d'une entreprise au cœur de la collectivité, lorsque de nouveaux débouchés économiques sont liés au marché du travail local ou quand l'évolution démographique de la main-d'œuvre devient un facteur (p. ex., la forte mise à contribution de la population autochtone dans le Nord de l'Ontario ou le recours à la population immigrante urbaine dans le Sud de la province). Les décideurs doivent définir comment allouer les fonds en réponse aux besoins du marché du travail, mais aussi selon les besoins d'apprentissage particuliers de ces collectivités.

« En 1996, les Autochtones représentaient 17 % de la main-d'œuvre (dans le Nord-Ouest de l'Ontario). En 2001, ce pourcentage est passé à 22 %. Cette hausse devrait se poursuivre et s'accélérer. Pour survivre, le Nord doit disposer d'une main-d'œuvre autochtone instruite. »

Présentation du 28 juin 2004

Les coûts sociaux d'un financement insuffisant de l'éducation des adultes

L'éducation des adultes doit être considérée comme un investissement plutôt que comme un coût, un investissement qui compense les coûts liés à d'autres services sociaux. Pour calculer la rentabilité des programmes d'éducation des adultes, les décideurs doivent tenir compte du contexte social global et comprendre les compromis faits entre le coût de l'éducation des adultes et les économies réalisées au niveau du budget d'autres secteurs.

Il existe des liens clairs entre l'éducation des adultes et la santé qui découle de l'usage éclairé du système de soins de santé et d'une participation mentale active à la vie sociale de la collectivité. Le nombre d'études réalisées à ce sujet est certes limité, mais on a constaté que l'état de santé des personnes âgées peut être mis en rapport avec la participation à l'apprentissage.[19] Pour les apprenants des programmes d'ALS ou de FLS, les compétences linguistiques sont d'autant plus importantes, car elles leur permettent de parler efficacement avec les fournisseurs de soins de santé des problèmes concernant leur famille et eux-mêmes et d'éviter la surutilisation du système causée par les malentendus.

Le manque d'aptitudes en lecture, en écriture et en calcul a pour effet l'incapacité de s'intégrer au marché du travail ou de s'adapter à l'évolution des exigences professionnelles et, par conséquent, la dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Il existe également un rapport entre la prestation de programmes d'éducation des adultes à l'intention des personnes incarcérées et le taux de récidive une fois que ces dernières ont purgé leur peine. En 1989, des chercheurs ont fait passer le Test of Adult Basic Education (test des connaissances de base des adultes ou TABE) à un échantillon représentatif de délinquants jeunes et adultes détenus dans des établissements correctionnels du gouvernement provincial. Dans les deux groupes, environ la moitié des détenus ont obtenu une note correspondant ou inférieure à un niveau de 6e année dans au moins un des trois domaines étudiés (lecture, mathématiques, langue). Même si l'autre moitié a obtenu une note supérieure au niveau de 6e année, la plupart des

[19] Cusack, S. A., « Developing a lifelong learning program: empowering seniors in lifelong learning », Educational Gerontology 21(40) 1995, p. 305-320.

adultes incarcérés n'ont pas terminé leurs études secondaires. De nombreuses études montrent sans équivoque la valeur de l'éducation dans la réduction du taux de récidive.[20] Malgré ce constat, les programmes d'éducation des adultes ne sont pas accessibles uniformément dans les centres de détention provinciaux. Les cours par correspondance offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) de TVOntario constituent une option pour les détenus. Toutefois, en 2002, le CEI a introduit des frais d'inscription non remboursable applicable à chaque cours suivi. Depuis l'imposition de ces frais, le nombre annuel d'adultes inscrits dans l'ensemble du système carcéral a connu une baisse considérable. Toute une gamme de facteurs peuvent y avoir contribué, dont les frais d'inscription non remboursables.

Les fournisseurs des programmes d'éducation des adultes, qui connaissent les liens entre le niveau d'alphabétisation et les compétences linguistiques des parents et le rendement scolaire des enfants, estiment qu'un investissement dans l'alphabétisation des parents aiderait clairement le gouvernement à atteindre son objectif d'améliorer le rendement en lecture et en écriture depuis la maternelle à la 12^{e} année.

Le dernier point, mais non le moindre, est que les intervenants ont fait le lien entre la capacité à lire et à comprendre les responsabilités et les droits fondamentaux dans une démocratie et le taux de participation aux élections.[21]

« Il faut absolument que nous comprenions l'importance des aptitudes à lire et à écrire pour la démocratie. Par exemple, seulement 60 % des électeurs inscrits ont voté aux récentes élections fédérales. Il serait intéressant de connaître la proportion des 40 % restants qui ne savent pas lire. »

Un administrateur, le 30 juin 2004

Reddition des comptes et résultats

Le financement et la reddition des comptes doivent être mis en rapport pour garantir que nous contribuables en avons vraiment pour notre argent et que les programmes et services atteignent les résultats désirés, mais les mesures utilisées pour la reddition des comptes ne devraient pas se limiter à l'emploi, car les intervenants sont conscients de l'importance de s'axer sur la personne sous tous ses aspects (particulier, citoyen, membre d'une famille et de la collectivité et participant au marché du travail). Les apprenants inscrits à des programmes d'éducation des adultes ont indiqué qu'ils gagnaient en assurance et en estime de soi à mesure qu'ils acquerraient les compétences sociales nécessaires pour participer efficacement à la population active et à la collectivité.

Certains résultats contribuent à la santé de la société ontarienne, comme l'inclusion sociale, la cohésion sociale et la capacité à participer efficacement à la société multiculturelle canadienne, où l'on valorise la diversité et respecte les différences. Même si ces aspects ne constituent pas la priorité directe d'un programme, ils sont souvent les produits dérivés de l'apprentissage réalisé en commun avec d'autres adultes dans des collectivités d'apprentissage diverses. Le développement de collectivités d'apprentissage est considéré comme l'un des principaux bénéfices associés à l'éducation des adultes. De nombreux intervenants estiment que les ministères qui fournissent les fonds devraient reconnaître les bénéfices de l'éducation des adultes au-delà de sa simple valeur économique et faire en sorte que les mécanismes et les mesures liés à la reddition des comptes

---

20 Ryan, T. A., *Correctional Education and Recividism: A Historical Analysis* (College of Criminal Justice, University of South Carolina), 14 avril 1994.

21 Globe and Mail, « True North strong and third », (Globe and Mail, 7 août 2002) analyse d'Henry Milner, *Civic Literacy: How Informed Citizens Make Democracy Work* (Tufts University, University of New England Press, Hanovre, 2002. À partir de données de l'EIAA, Henry Milner, spécialiste des sciences politiques à l'Université Laval, fait le lien entre un meilleur gouvernement et des citoyens bien informés et soutient que l'éducation des adultes peut jouer un rôle central dans le renforcement des connaissances civiques.

reflètent le vaste éventail de résultats économiques et sociaux. Ils considèrent l'éducation des adultes comme un investissement rentable sous bien des points de vue.

De manière plus générale, les intervenants ont souligné que la société doit continuer d'investir dans l'éducation des adultes si nous voulons conserver une démocratie solide ainsi qu'une société et des collectivités saines.

L'accès à l'éducation des adultes

Les intervenants ont souligné l'importance de la prise de contact avec les personnes marginalisées, qu'elles aient un emploi ou pas. Celles qui sont sans emploi peuvent par l'entremise de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale bénéficier d'appuis qui les informent des possibilités d'études et de formation. Celles qui sont sous-employées peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour accéder aux programmes et aux services d'éducation des adultes qui les aideraient à obtenir un meilleur emploi; il est donc nécessaire d'aller à leurs devants sur les lieux de travail, de collaborer avec les employeurs et les employés à propos des initiatives de perfectionnement des compétences, en ciblant le personnel des PME qui n'ont pas la capacité de formation des grandes entreprises.

Un cadre stratégique pour l'éducation des adultes devrait reconnaître les besoins particuliers des femmes, compte tenu des liens entre la pauvreté et l'accès aux programmes, car le manque de services de garde d'enfants à prix abordable et de soutien aux transports sont des obstacles à la participation de certaines femmes. Les répondants ont recommandé une démarche globale dans les programmes d'éducation des adultes, dont le contenu et la méthode d'apprentissage doivent être adaptés à la vie quotidienne des femmes.

Les intervenants ont fait remarquer que la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* l'accessibilité pour exige que tous les ordres de gouvernement et les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les organismes de transport en commun préparent des plans d'accessibilité annuels et les mettent à la disposition du public. Les personnes handicapées ont évoqué le soutien de l'emploi offert par le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Elles se demandent si le mandat du POSPH (offrir aux clients des biens et services qui leur permettent d'obtenir ou de conserver un emploi) devrait être élargi pour appuyer les personnes désireuses de participer à des programmes d'éducation des adultes. Certains jugent nécessaire d'améliorer les processus de présélection et d'évaluation ou de les modifier pour y inclure une évaluation de nature professionnelle.

Les membres des collectivités de personnes sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles s'inquiétaient du fait que les décideurs qui n'ont pas de déficience auditive pourraient ne pas être réceptifs à leurs besoins uniques. Ils ont expliqué que leur première langue est le langage gestuel américain (ASL), l'anglais ou le français étant leur langue seconde, et qu'il est donc important pour eux de disposer du matériel et de l'information sur les programmes en ASL, ainsi que de suffisamment de traducteurs et d'interprètes qualifiés pour les aider à participer à un vaste éventail de programmes communautaires.

Des programmes adaptés à la culture des participants des Premières nations sont essentiels si l'on veut éviter les expériences traumatiques du passé. Les programmes offerts par l'entremise d'un centre d'amitié[22] ont été cités comme exemples de programmes adaptés, et les apprenants ont souligné l'importance de l'accès à des programmes sans crédit

[22] Le site Web de l'Ontario Federation of Friendship Centres recense 29 centres d'amitié. Ces centres d'amitié offrent des programmes dans divers domaines (santé, justice, soutien familial, emploi et formation, etc.). Ils élaborent et exécutent par ailleurs des initiatives locales dans des secteurs comme l'éducation, le développement économique, les initiatives à l'intention des enfants et des jeunes et la sensibilisation culturelle.

et ouvrant droit à crédit dans leur collectivité. Cet accès donnerait aux Autochtones des occasions de proposer leurs services et de mettre en pratique leurs compétences, enrichissant ainsi leur expérience d'apprentissage; toutefois, l'accès à des programmes dans des langues autochtones aiderait également ceux qui désirent trouver un emploi dans leur réserve, où la capacité de parler la langue est essentielle.

L'accès à un éventail de programmes à l'intention des francophones dans différentes collectivités de toute la province est essentiel pour aider les parents à perfectionner leurs aptitudes en français afin qu'ils puissent aider leurs enfants inscrits dans des écoles françaises.

Certains apprenants adultes et certains organismes de prestation de services ont souligné le besoin de reconnaître les difficultés d'apprentissage des adultes et d'en tenir compte, bien que l'on ne sache pas suffisamment comment évaluer les difficultés d'apprentissage chez les adultes et que l'on ne dispose pas de toute l'expertise nécessaire pour répondre à ces difficultés lorsqu'elles sont détectées.

Plusieurs apprenants ont indiqué qu'ils recevaient une aide par l'entremise du programme Ontario au travail tout en participant à un programme de formation ou d'éducation des adultes. Certains estiment que le gouvernement pousse les participants à trouver un emploi afin qu'ils s'affranchissent de l'aide sociale le plus rapidement possible, sans savoir si l'emploi leur convient ou est durable ou si le salaire est supérieur à l'aide sociale reçue. Des apprenants pensent que les règles du programme Ontario au travail n'encouragent pas les gens à participer à des programmes d'éducation des adultes. Ces problèmes ont aussi été soulevés dans l'Examen des programmes d'aide à l'emploi et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées qu'a mené l'adjointe parlementaire à la ministre des Services sociaux et communautaires.

Les technologies de l'information et des communications dans l'éducation des adultes

L'usage des technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'exécution des programmes de formation et d'éducation des adultes améliore l'accès aux possibilités (en particulier par les personnes résidant dans des régions isolées en milieu rural et dans le Nord), procure des solutions adaptées aux personnes handicapées, enrichit l'expérience d'apprentissage en classe en fournissant des ressources supplémentaires et des modes différents d'enseignement et d'apprentissage et aide les apprenants à acquérir ou à perfectionner des compétences.

Les TIC sont déjà utilisées pour soutenir ou enrichir les programmes d'enseignement par correspondance ou à distance grâce à l'accès en ligne au matériel des cours et à l'interaction avec les instructeurs par courriel ou par téléconférence informatisée (ou vidéoconférence), qui permet aux instructeurs et aux élèves d'interagir en temps réel. Les décideurs doivent examiner toutes les possibilités que présentent le Centre d'études indépendantes (CEI), AlphaRoute,[23] Contact Nord[24], et d'autres organismes de prestation de services qui utilisent les TIC.

L'omniprésence de la technologie au travail signifie que les programmes qui préparent les apprenants à l'emploi doivent comprendre l'accès aux TIC et leur utilisation dans le contexte d'apprentissage, de manière à ce que les apprenants puissent perfectionner ou acquérir les compétences liées à la vie réelle nécessaires dans les lieux de travail du 21e siècle.

---

[23] AlphaRoute est un programme d'alphabétisation en ligne comprenant quatre espaces d'apprentissage distincts mais virtuellement reliés, correspondant à chacune des quatre communautés de l'Alphabétisation et formation de base (AFB) en Ontario : sourde, autochtone, francophone et anglophone.

[24] Contact North/Contact Nord (établi, dirigé et administré par les résidants du Nord) a comme mission d'augmenter et d'améliorer pour les résidents du Nord de l'Ontario l'accès à une éducation et une formation équitable et à coût abordable, appuyant ainsi le développement économique régional et communautaire et une culture d'apprentissage la vie durant.

« Les programmes d'ALS ne satisfont pas aux exigences économiques de l'avenir. Leur structure et leur mode d'exécution omettent les éléments les plus importants (p. ex., l'informatique)... Les installations ne reflètent pas l'environnement des affaires du 21e siècle. Les cours d'ALS continuent d'être donnés à l'ancienne. »

Un intervenant, le 17 juillet 2004

partage de ressources d'apprentissage; à titre d'exemple, un site Web peut être mis en place spécialement pour faciliter le partage des ressources et des connaissances spécialisées entre les éducateurs des adultes dans la province.

Les TIC procurent des moyens novateurs d'entrer en contact avec les adultes là où ils résident et travaillent et de fournir de nouveaux moyens captivants d'apprendre. Toutefois, les TIC ne peuvent régler totalement la question de l'accès — de nombreux apprenants n'ont pas les moyens de s'acheter un ordinateur ou de s'abonner à Internet, et le temps d'accès aux ordinateurs des bibliothèques et des organismes communautaires est limité. Un grand nombre de collectivités rurales et isolées n'ont pas de lignes téléphoniques privées ou d'accès à la technologie informatique, et encore moins à des services Internet haute vitesse. À l'évidence, l'usage des TIC ne convient à tous les apprenants adultes : certains peuvent ne pas avoir les aptitudes nécessaires en lecture et en écriture pour utiliser l'informatique; les instructeurs peuvent ne pas avoir les connaissances dans ce domaine pour aider les apprenants à bien utiliser les TIC; le soutien technique nécessaire peut être coûteux et difficile à obtenir dans certaines régions.

L'usage des TIC ne peut pas complètement remplacer la partie interactive de l'apprentissage des adultes, qui est cruciale pour acquérir les habiletés en entregent indispensables à une interaction efficace avec les autres – Il s'agit là de la clé de la réussite au travail et de la participation à l'ensemble de la collectivité.

L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage

Pratiques d'éducation des adultes

Afin de répondre aux besoins locaux et aux pressions budgétaires dans un contexte de ressources limitées, les fournisseurs de services et les praticiens doivent faire preuve d'innovation et partager les pratiques exemplaires.

Les programmes d'éducation des adultes doivent reconnaître le fait que les adultes mènent des vies compliquées, compte tenu des pressions liées à la famille et au travail, et qu'il leur est difficile de participer aux programmes couramment offerts dans les établissements traditionnels. Il est important d'offrir des possibilités d'apprentissage dans un contexte où les adultes sont à l'aise, où le milieu d'apprentissage est souple, où le personnel respecte les apprenants et où il existe un sentiment de collectivité; tous ces facteurs contribuent à motiver les apprenants à apprendre et à atteindre leurs objectifs. On peut trouver les caractéristiques d'un bon programme d'éducation des adultes à divers endroits – organisme communautaire, école ou collège d'arts appliqués et de technologie.

Les intervenants ont souligné à quel point il est important que les programmes reposent sur les principes de l'apprentissage des adultes, c.-à-d. qu'ils utilisent du matériel pertinent conçu pour les adultes et qu'ils soutiennent ces derniers par une démarche

globale. Les Autochtones, les francophones et les personnes sourdes ont insisté sur l'importance de la flexibilité dans la conception des programmes répondant à leurs besoins culturels. Ils estiment que les collectivités devraient être habilitées à concevoir leurs propres solutions d'apprentissage afin de combler les besoins des apprenants.

Perfectionnement professionnel

Les éducateurs des adultes manquent de reconnaissance en tant que collectivité professionnelle. Il n'existe aucune activité de perfectionnement professionnel systématique visant à améliorer les pratiques d'éducation des adultes, les facultés d'éducation n'exigent pas l'inscription à des cours de formation dans ce domaine; on n'encourage pas les étudiants de ces facultés à envisager une carrière dans l'éducation des adultes; l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario n'aborde pas l'éducation des adultes dans ses normes d'exercice de la profession enseignante.

Le volet des programmes sans crédit de l'éducation des adultes a une échelle des salaires et des avantages sociaux différents et n'a pas de la sécurité d'emploi. De plus, le salaire versé aux éducateurs des programmes de formation continue (même ceux enseignant les cours ouvrant droit à crédit) est inférieur à celui offert dans les programmes ordinaires des écoles secondaires. Le faible salaire et l'incertitude concernant l'emploi se traduisent par un taux élevé de roulement des enseignants dans les programmes des organismes communautaires et de formation continue et par des difficultés pour les administrateurs à recruter de nouveaux enseignants dans ce qui est considéré comme un milieu d'enseignement « de second ordre ».

Les directeurs des écoles de jour pour adultes ne bénéficient pas d'activités de perfectionnement professionnel axées sur les particularités de ce genre de programmes ou sur le perfectionnement du personnel travaillant dans cet environnement. La pénurie de spécialistes de l'éducation des adultes (conseillers, évaluateurs de l'acquis qualifiés, traducteurs et interprètes d'autres langues – parlées ou écrites) est également préoccupante. Toutefois, les apprenants ont évoqué avec reconnaissance les enseignants et instructeurs qui faisaient preuve de patience, de respect et de passion pour l'enseignement, et qui se dépassaient pour les aider, parfois même pour les aider à régler des problèmes personnels dépassant le cadre du programme. Les apprenants ont également parlé d'enseignants qui n'étaient pas tellement bons ou d'autres qui devraient améliorer leurs propres aptitudes en lecture, en écriture ou en langue avant de tenter d'aider des adultes à apprendre.

Les apprenants ont décrit ce dont ils ont besoin en tant qu'adultes. Certains estiment qu'une grande souplesse est nécessaire pour satisfaire leurs exigences. D'autres pensent que des normes plus strictes de participation et de rendement scolaire s'imposent pour inciter les apprenants à progresser. Même si ces derniers veulent être respectés et considérés comme des adultes capables et productifs, ils sont conscients d'avoir parfois besoin de rétroaction pour demeurer centrés sur leurs objectifs d'apprentissage.

Les professionnels ont évoqué l'importance de la mise en place parmi les éducateurs des adultes de communautés de praticiens et de possibilités leur permettant d'apprendre les uns des autres, de partager des pratiques exemplaires et de contribuer à l'amélioration continue. Le partage des résultats des études sur l'éducation des adultes est essentiel pour

l'amélioration des pratiques – les praticiens ont besoin d'occasions de réfléchir à leurs pratiques et aux résultats des recherches de manière à pouvoir incorporer des améliorations au processus d'enseignement et d'apprentissage.

« Nous pouvons combiner ce qu'il y a de mieux en matière de normes fondées sur des recherches, de souplesse à l'échelon local et de modèles de communautés de praticiens. Par exemple, nous étudions actuellement la formation d'une communauté de praticiens liés à l'acquis. Cet effort comprend la création d'un registre de spécialistes et l'établissement de liens entre les Niveaux de compétence linguistique canadiens et les Compétences essentielles. La question consiste à définir de quelle façon établir les repères des exigences linguistiques existantes. »

Un intervenant, le 24 juin 2004

5

Investissement, participation et itinéraires

Les principaux organismes de financement pour la formation et l'éducation des adultes sont le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, qui fournissent ensemble un financement de quelque 239,3 millions de dollars chaque année.

Outre les points de vue des intervenants que nous avons obtenus dans les réunions, les mémoires qui nous ont été présentés et les réponses reçues sur le site Web, des renseignements sur les programmes compris dans l'examen (voir le Résumé, page 4) ont été recueillis auprès de différents ministères provinciaux. La plupart de ces informations sont résumées à l'annexe A. La section 5 présente néanmoins un tableau indiquant l'investissement du gouvernement, un tableau indiquant l'admissibilité et la participation aux différents programmes et des figures montrant les différences entre l'itinéraire des élèves des cycles élémentaire et secondaire jusqu'aux études postsecondaires et celui du système d'éducation des adultes.

Investissement du gouvernement dans l'éducation et la formation des adultes

Programme	Exercice	Affectation annuelle (M$)	Ministère qui fournit les fonds
Anglais et français langue seconde (ALS et FLS) – conseils scolaires de district	**2003-2004**	**50,4 $**	**EDU**
Anglais langue seconde (ALS) – CAAT	2003-2004	1,0 $	MFCU
École de jour pour adultes – avec crédit	**2003-2004**	**15,5 $**	**EDU**
Formation continue – avec crédit	2003-2004	102,2 $	EDU
Programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes	**2003-2004**	**0,23 $**	**EDU**
Enseignement par correspondance et à distance, offert par le CEI de TVOntario	2003-2004	6,4 $	EDU
Programme d'alphabétisation de base,notamment le programme Formation de base de l'Ontario	**2003-2004**	**62,0 $**	**MFCU**
Cours préparatoire à la formation professionnelle (CPFP) rebaptisé Accès carrières et études (ACE) en août 2004 – CAAT	2003-2004	1,6 $	MFCU
Total des dépenses annuelles estimées		**239,3 $**	

La prestation des programmes est assurée par des organismes communautaires, les conseils scolaires de district et les CAAT; il arrive que certains de ces fournisseurs de services les mêmes programmes. Les modes offrent de prestation sont variés : instruction en classe, travaux en équipe, tutorat individuel dans les programmes de langue et d'alphabétisation, cours en ligne ou auto-apprentissage par correspondance pour les crédits de l'école secondaire. Plusieurs programmes peuvent être offerts à un même endroit, comme un cen-

tre d'éducation des adultes, et d'autres peuvent l'être à plusieurs endroits (p. ex., écoles ou organismes communautaires). Certains organismes offrent à la fois deux genres de programmes d'éducation des adultes : ceux financés par le gouvernement provincial et ceux financés par l'administration fédérale.

Ces programmes ont des exigences variées quant à la présentation des rapports sur les participants. Certains rendent compte pour les besoins du financement du nombre d'inscrits en équivalents temps plein (ETP). Par exemple en 2003-2004, on a recensé 20 764 ETP pour les programmes d'ALS et de FLS offerts par les conseils scolaires de district. Si un ETP équivaut à 900 heures, il pourrait aussi représenter neuf adultes. Le Programme d'alphabétisation et de formation de base a recensé 42 000 participants réels en 2003-2004, mais aucune distinction n'a été faite entre les personnes inscrites à temps partiel et celles inscrites à temps plein.

Participation aux programmes de formation et d'éducation des adultes selon les données des ministères disponibles en juin 2004

Programme	Personnes admissibles	Nombre de participants	Coût pour les participants
Anglais et français langue seconde conseils scolaires	Immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile, citoyens canadiens	20 764 ETP (2003-2004)	Gratuit
Anglais langue seconde – CAAT	Statut d'élèves expérimentés (19 ans et plus) DÉSO ou équivalent	Non disponible	Les frais moyens maximaux se chiffrent à 4,34 $ par heure de cours donné à chaque élève (heure-contact)
École de jour pour adultes – avec crédit	18 ans et plus	Non disponible	Gratuit
Formation continue – avec crédit	18 ans et plus	Non disponible	Gratuit
Programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes	Non disponible	Effectif quotidien moyen : 94 (2003-2004)	Gratuit
Enseignement par correspondance et à distance, offert par le CEI de TVOntario	Élèves des écoles de jour âgés de moins de 16 ans et adultes qui ne sont plus inscrits au cycle secondaire	Nombre estimé à 18 000 adultes par an	Frais administratifs non remboursables de 40 $ par cours
Programme d'alphabétisation et de formation de base, notamment le programme Formation de base de l'Ontario	Personnes qui parlent et écrivent couramment l'anglais ou le français, en particulier les participants au programme Ontario au travail. S'adresse aux personnes dont les aptitudes en lecture et en écriture sont inférieures à la 9e année du programme d'études de l'Ontario, avec certains services de rattrapage à l'intention des personnes ayant un niveau supérieur à la 10e année qui s'inscrivent à de la formation de niveau plus élevé	42 000	Gratuit
Cours préparatoire à la formation professionnelle (CPFP) rebaptisé Accès carrières et études (ACE) en août 2004 CAAT	Niveau de l'année scolaire correspondante ou équivalent Des prétests établissent le niveau fonctionnel des élèves	Non disponible	50,82 $ par semaine

La plupart des programmes limitent l'admissibilité aux personnes de 18 ans ou plus, mais des exceptions peuvent être faites à l'échelon local. Le Programme d'alphabétisation et de formation de base vise les personnes qui parlent et écrivent couramment l'anglais ou le français et, tout particulièrement, les participants au pro-

gramme Ontario au travail. Le programme est axé sur les personnes dont les aptitudes en lecture et en écriture sont inférieures à la 9e année du curriculum de l'Ontario, avec certains services de rattrapage à l'intention des personnes ayant un niveau supérieur à la 10e année. Les programmes d'anglais et de français langue seconde offerts par les conseils scolaires de district sont ouverts aux immigrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et aux personnes ayant la citoyenneté canadienne.

Itinéraires

Les apprenants des programmes d'éducation des adultes ont souvent un itinéraire bien plus complexe qu'un élève type du système scolaire habituel (de la maternelle à la 12e année) qui achève ses études secondaires et qui passe ensuite directement à d'autres études, à de la formation ou à un emploi. Les adultes peuvent devoir passer d'un programme à un autre. Les figures 1 et 2 ci-après illustrent la différence entre ces itinéraires

Les élèves des cycles élémentaire et secondaire suivent un itinéraire traditionnel à échelons fixes, soit 12 ans d'instruction scolaire, la remise d'un diplôme d'études secondaires et un programme postsecondaire structuré ou un emploi, comme l'indique la figure 1.

Figure 1 : Itinéraire des élèves des cycles élémentaire et secondaire, jusqu'aux études postsecondaires

Les itinéraires correspondant à l'éducation des adultes sont bien plus complexes. Les adultes s'inscrivent aux programmes et les quittent en fonction de leurs responsabilités familiales et financières. Idéalement, un apprenant adulte serait d'abord évalué, puis orienté vers l'un des nombreux points de départ, comme le Programme d'alphabétisation et de formation de base, les programmes ALS/FLS, des cours de rattrapage ou des cours du secondaire, pour obtenir le DESO. Il avancerait ensuite jusqu'à d'autres programmes du système d'éducation des adultes ou continuerait par de la formation postsecondaire. Il pourrait aussi, après avoir suivi

un ou plusieurs programmes, obtenir directement un emploi. L'apprenant adulte peut également être motivé par des objectifs en matière de citoyenneté et d'autonomie, même si cela n'apparaît pas sur la figure. L'évaluation des acquis et l'orientation sont une première étape importante dans ce parcours.

La figure 2 et la figure 3 montrent les itinéraires pour les personnes qui s'inscrivent à un programme d'éducation des adultes afin de poursuivre leur formation ou leurs études ou de décrocher un emploi. La participation à ce genre de programmes renforce bien sûr les compétences et la sécurité économique, mais contribue aussi à un éventail de résultats positifs pour notre collectivité et notre société.

La figure 3 présente quelques exemples d'itinéraires qu'un adulte peut emprunter.

Figure 2 : Itinéraires du système d'éducation des adultes

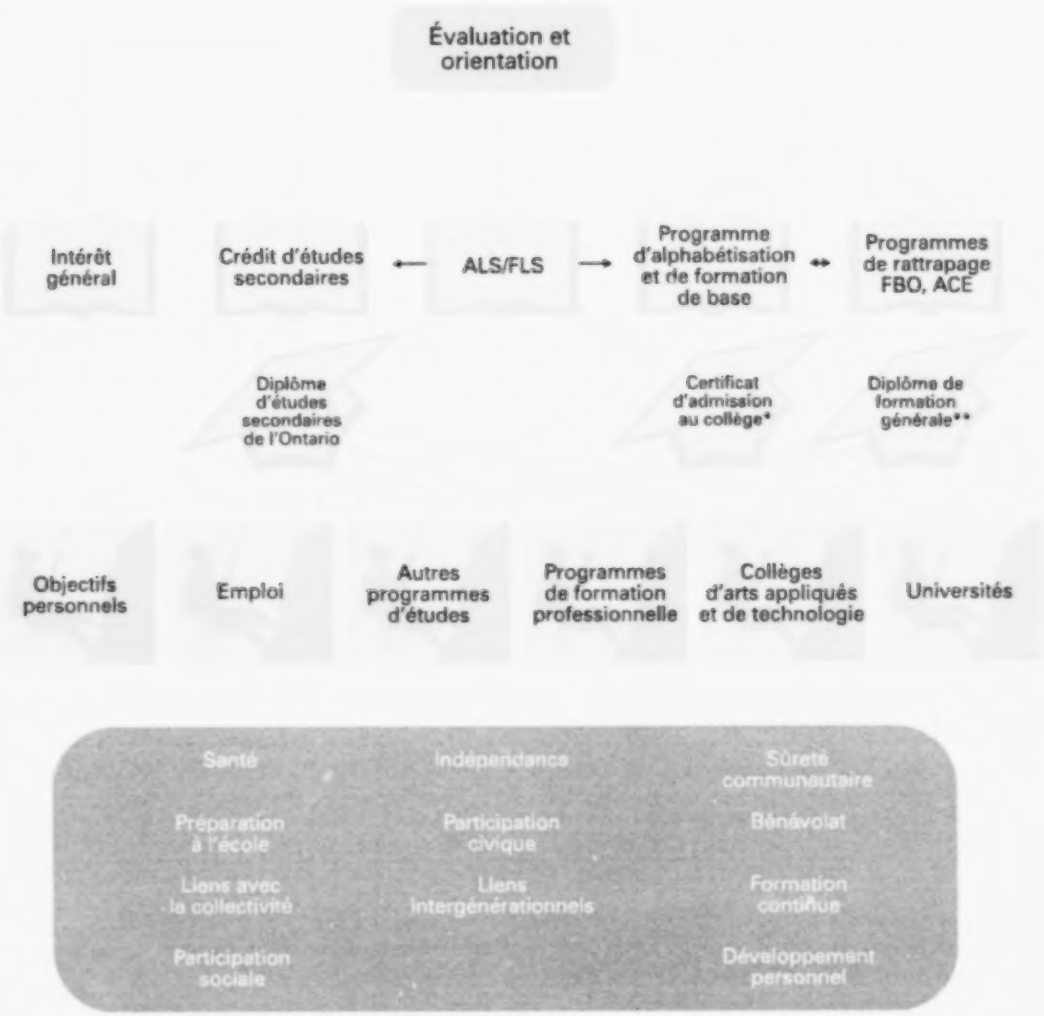

* Ces certificats sont octroyés et reconnus par les collèges pour l'accès à leurs programmes postsecondaires. Ils ne représentent pas une « reconnaissance du ministère provincial ».

** Les universités, les collèges et les employeurs ont chacun leurs propres critères de reconnaissance du Diplôme de formation générale.

Figure 3 : Itinéraires possibles d'un adulte

6

Cadre stratégique proposé pour l'éducation des adultes

Le cadre stratégique que nous proposons pour l'éducation des adultes en Ontario s'inspire de l'expérience d'autres administrations, des conseils fournis par les intervenants et des recommandations formulées dans les documents consultés.

L'expérience d'autres administrations

Par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) et la collaboration intergouvernementale, les ministres de l'Éducation peuvent soutenir et améliorer la formation et l'éducation des adultes, qui se traduit en avantages socio-économiques, en partageant les connaissances spécialisées et les pratiques exemplaires et en établissant une définition et un cadre stratégique pour l'éducation des adultes au Canada.

Le CMEC a réalisé une enquête auprès des provinces et des territoires en juin 2003. À cette époque, seuls le Québec, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick avaient mis en place ou élaboraient des cadres stratégiques complets pour l'apprentissage continu.[25] L'Examen de l'éducation des adultes de l'Ontario n'avait pas encore débuté.

L'étude du CMEC comprenait un aperçu des tendances internationales en éducation des adultes et en apprentissage continu. Les constatations suivantes sont intéressantes pour l'Ontario :

- Les pays développés se concentrent sur l'éducation des adultes pour répondre aux besoins du marché du travail et font le lien entre l'éducation des adultes et le développement d'une économie durable du savoir. Ils mettent ainsi l'accent sur l'accessibilité par les groupes désavantagés et par les groupes ayant de faibles aptitudes en lecture et en écriture, et officialisent de plus en plus les programmes d'information et d'éducation.
- Le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration de la politique d'éducation des adultes s'est accru, en particulier par des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires.
- De plus en plus d'adultes cherchent à faire reconnaître leur acquis et leurs connaissances et compétences.
- Les intervenants étudient l'usage pertinent des technologies de l'information et des communications à l'appui de l'apprentissage continu.
- On utilise peu les résultats des études pour améliorer les principes et les pratiques de l'éducation des adultes.[26]

Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2003)[27] conclut que le facteur essentiel pour l'amélioration des possibilités d'apprentissage des adultes dans les pays membres consiste en une démarche intégrée relativement aux politiques et aux pratiques touchant l'accès et la participation. Le rapport met en évidence cinq grands aspects des initiatives stratégiques :

- Rendre l'apprentissage plus attirant pour les adultes en adoptant une démarche centrée sur l'apprenant qui s'appuie sur les principes de l'apprentissage des adultes, la flexibilité de la prestation des services, les politiques d'information et la reconnaissance des acquis.
- Des mesures visant à stimuler la formation liée à l'emploi à l'intention des travailleurs et des personnes sans emploi, qui mettent à contribution le secteur privé et éliminent les obstacles à la participation.
- Des incitatifs financiers favorisant l'investissement dans le capital humain des adultes, au niveau individuel et dans les entreprises, afin de stimuler la participation.

---

25 Biss, John, op. cit., p. ii.

26 Biss, John, op. cit., p. 10-12.

27 Organisation de coopération et de développement économiques, *Au-delà du discours : politiques et pratiques de formation des adultes – points clés* (Organisation de coopération et de développement économiques, 2003), p. 8.

- Des démarches visant à améliorer la qualité de l'apprentissage des adultes, en s'appuyant sur le contrôle de la qualité et la mesure des résultats.
- L'adoption d'une démarche coordonnée mettant l'accent sur les partenariats entre les différents intervenants (gouvernements, entreprises, travailleurs, fournisseurs de services publics et privés, organismes communautaires, etc.).

Le rapport de l'OCDE conclut en soulignant l'importance d'une définition explicite des rôles des intervenants dans l'apprentissage des adultes (particuliers, entreprises, agents de prestation de services et gouvernements) en vue de la mise en œuvre réussie d'un cadre stratégique.

Cadre stratégique proposé

Les éléments du cadre stratégique que nous proposons pour l'éducation des adultes ont pour objet d'orienter les planificateurs des programmes et les décideurs dans la mise en place d'un ensemble complet de programmes et de services répondant à leurs priorités et de créer des mécanismes de planification, de financement, de gestion et de reddition des comptes qui sont transparents et qui garantissent l'utilisation efficace et efficiente des ressources publiques.

Le cadre stratégique propose l'adoption de mesures dans six domaines clés :

1. L'investissement dans le perfectionnement des compétences
2. Les itinéraires des apprenants
3. L'accessibilité et l'inclusion
4. L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage
5. Le financement et la reddition des comptes
6. La recherche

1. L'investissement dans le perfectionnement des compétences

- Éventail d'options de programmes en réponse aux besoins des apprenants – compétences linguistiques, lecture, écriture et calcul, rattrapage, possibilités d'achèvement des études secondaires, compétences liées au travail, stages d'éducation coopérative et de travail supervisé
- Programmes et services qui permettent de faire la transition à un niveau d'apprentissage supérieur, d'obtenir ou de conserver un emploi, de participer davantage à la vie communautaire
- Surveillance des nouvelles compétences requises
- Définition et surveillance des avantages socio-économiques de l'apprentissage des adultes
- Incitation des partenaires à investir dans l'apprentissage des adultes

2. Les itinéraires des apprenants

- Valorisation et reconnaissance des acquis
- Outils communs et standards pour évaluer l'apprentissage et l'acquisition des compétences
- Validation des titres de compétences
- Information et orientation
- Repères d'apprentissage
- Partenariats visant la prestation de services
- Itinéraires clairs pour accéder à un travail ou à d'autres possibilités d'apprentissage comme les crédits et le diplôme d'études secondaires, la formation en apprentissage, les études postsecondaires
- Coordination et établissement de liens parmi les organismes de financement et de prestation de services
- Planification et coordination des services pour satisfaire les besoins locaux

3. L'accessibilité et l'inclusion

- Adaptations aux besoins des apprenants
- Élimination des obstacles à l'apprentissage
- Possibilités d'apprentissage près du domicile ou du lieu de travail
- Accès au soutien à la formation – gardes d'enfants, transports
- Prise de contact avec les apprenants pouvant être exclus
- Satisfaction des besoins culturels et linguistiques particuliers de diverses communautés (francophones, Premières nations, personnes sourdes, personnes malentendantes, personnes sourdes-aveugles)
- Observation de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- Accès à des possibilités d'apprentissage pendant toute la vie

4. L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage

- Souplesse face aux besoins locaux
- Perfectionnement professionnel et communautés de praticiens pour les travailleurs en éducation des adultes
- Accès, à l'échelon provincial, aux ressources et matériel soutenant l'apprentissage, et partage de ces ressources et matériel
- Usage des technologies de l'information et des communications pour soutenir l'apprentissage dans les circonstances pertinentes, en tenant compte des problèmes d'accès, comme les coûts de la technologie et les niveaux limités en lecture et en écriture
- Partage de pratiques exemplaires au moyen de tribunes locales, régionales et provinciales et de mécanismes en ligne

5. Le financement et la reddition des comptes

- Soutien aux priorités gouvernementales
- Mesures incitatives pour l'innovation et les partenariats locaux
- Liens à une vaste gamme de résultats convenus
- Liens au rendement du capital investi dans divers indicateurs
- Reddition des comptes et rôles et rapports clairs parmi les ministères procurant le financement et les organismes de prestation de services
- Mesures de reddition des comptes concernant l'atteinte des objectifs économiques, sociaux relatifs au développement personnel
- Mécanismes de reddition des comptes pour la surveillance et l'amélioration continue
- Mécanismes de reddition des comptes afin que l'on puisse faire preuve de flexibilité et d'innovation pour satisfaire aux besoins locaux
- Efficience et efficacité

6. La recherche

- Études du marché du travail
- Études sur les résultats des investissements en éducation des adultes, y compris les résultats sociaux
- Recherche sur les pratiques exemplaires en éducation des adultes
- Recherche appliquée
- Diffusion des résultats des recherches pour soutenir l'excellence et l'innovation et pour rendre possible la prise de décision fondée sur des preuves en ce qui concerne les politiques et les pratiques

D'autres détails du cadre stratégique proposé seraient définis et mis en œuvre par l'adoption des recommandations de la section 7 du présent rapport.

7

Mesures recommandées

Nos recommandations appuient la mise en œuvre du cadre stratégique proposé, en préconisant l'adoption de mesures dans plusieurs domaines et la réalisation d'études supplémentaires sur certains sujets.

Privilégier l'éducation des adultes au sein du gouvernement de l'Ontario

Le 29 avril 2004, le gouvernement de l'Ontario a publié un document de travail préparé pour la Table ronde de partenariat en éducation, créée par le gouvernement pour obtenir les avis de nombreux intervenants sur l'orientation de l'éducation en Ontario. Le document commence par un énoncé concernant la valeur de l'éducation publique pour l'Ontario :

« L'éducation publique est la pierre angulaire d'une société juste, productive et solidaire. Les fruits que tire la société d'un système d'éducation public vigoureux comprennent et dépassent l'attribution de diplômes permettant aux élèves de se tailler une meilleure place sur les marchés mondiaux. Ces fruits comprennent également l'amélioration du bien-être physique et mental des personnes, une participation accrue des citoyennes et des citoyens à la vie de leur collectivité, ainsi que des taux d'emploi plus élevés et plus durables. De maintes façons, nos progrès dans le secteur de l'éducation définissent nos progrès dans tous les aspects de la société. »[28]

Cet énoncé s'applique également à la valeur de l'éducation des adultes financée par les deniers publics. Le rapport de l'honorable Bob Rae, *L'Ontario, chef de file en éducation*, précise que : « La fréquentation des établissements d'enseignement après l'âge normal où les jeunes quittent l'école devrait représenter un objectif important pour les pouvoirs publics en Ontario » (p. 11). Les intervenants en éducation des adultes cherchent à obtenir un engagement clair par lequel le gouvernement reconnaîtra la place et la valeur de l'éducation des adultes dans l'ensemble des programmes d'éducation financés par les deniers publics en Ontario.

Nos recommandations visent à faire reconnaître l'éducation des adultes comme un élément essentiel du système éducatif de l'Ontario et à mettre en rapport différents programmes afin de mieux relever les défis liés au marché du travail et de faciliter l'atteinte des objectifs sociaux dans la province.

Nous recommandons l'adoption par le gouvernement des mesures suivantes :

1. Établir un mécanisme approprié au sein du gouvernement (par exemple, un secrétariat, un comité directeur, une unité ou un groupe de travail interministériel) afin de coordonner la poursuite de l'élaboration de la définition et du cadre stratégique proposé pour l'éducation des adultes et sa mise en œuvre. Cette entité évaluerait l'efficacité des programmes et services d'éducation des adultes financés par les deniers publics et fournirait de l'information pour soutenir la planification de la gestion et la prise de décision.

Le mécanisme jouerait un rôle actif par la collaboration avec les ministères qui assument le financement et les organismes de prestation de services afin de renforcer le système d'éducation des adultes en Ontario à la lumière des priorités gouvernementales et afin de promouvoir la valeur de l'éducation des adultes en Ontario. Il travaillerait également avec les ministères assumant le financement pour préciser les mandats et les responsabilités des organismes de prestation des services dans des secteurs de programmes particuliers. Le mécanisme garantirait également que l'information concernant la gestion

[28] Ministère de l'Éducation. *Établir l'avantage éducatif de l'Ontario : le rendement des élèves* (Ministère de l'Éducation, 29 avril 2004), p. 1.

est disponible pour les besoins de la planification, de l'établissement des priorités et de la surveillance de l'efficacité et de l'efficience des programmes d'éducation des adultes en Ontario. Il permettrait aussi de surveiller le besoin de nouvelles exigences liées aux compétences et la possibilité d'investissements futurs ainsi que la capacité des prestataires à fournir des services d'apprentissage à tous les membres de la communauté, y compris les personnes âgées. La création d'un tel mécanisme est essentielle pour appliquer les recommandations suivantes et réaliser des progrès.

2. Adopter l'énoncé suivant comme définition ontarienne de l'éducation des adultes :

« L'éducation des adultes » consiste en des occasions d'apprentissage planifiées et intentionnelles qui permettent aux adultes d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer pleinement à la vie sociale et économique de leur collectivité. L'éducation des adultes donne à ces derniers la capacité d'assumer efficacement leurs rôles au travail, dans leur famille et en tant que citoyens et membres de la collectivité.

L'éducation des adultes a lieu dans des cadres structurés et informels, à des endroits très variés (la collectivité, le lieu de travail, les établissements d'enseignement, le domicile).

Les programmes d'éducation des adultes sont conçus pour que l'apprenant atteigne ses objectifs (économiques, sociaux ou de développement personnel), et ils tiennent compte de la situation personnelle et des styles d'apprentissage particuliers des adultes.

L'éducation des adultes donne des itinéraires clairs pour que les apprenants éventuels réalisent leurs objectifs personnels; les cours et les programmes peuvent être structurés ou informels, c'est-à-dire que certains mènent à l'obtention de crédits et que d'autres sont sans crédit ou d'intérêt général.

La définition de l'éducation des adultes s'appliquera aux programmes visés par l'examen.

3. Mettre en œuvre une stratégie de prise de contact permanente sur l'éducation des adultes, à l'échelon provincial, pour inciter les intervenants et les apprenants à participer.

Lors de la mise en œuvre de cette recommandation, il est important que les communications se fassent en termes clairs et accessibles à tous afin que les apprenants, les organismes de prestation de services et les employeurs puissent comprendre et mettre à profit l'information, suivant les besoins. La stratégie de prise de contact devrait illustrer les avantages de l'éducation des adultes pour tous les Ontariens et Ontariennes (entrepreneurs, travailleurs, éducateurs, médias, système de santé, familles). Elle devrait être centrée sur les aspects positifs de l'apprentissage.

L'intégration des programmes

4. Intégrer les programmes d'éducation des adultes offerts par les gouvernements fédéral et provincial, en particulier a) par la négociation d'une entente Ontario-Canada équitable relative au marché du travail qui procurera à l'Ontario de nouvelles ressources pour investir dans l'éducation des adultes; b) par la négociation d'une entente Canada-Ontario en matière d'immigration qui permettra au gouvernement fédéral d'investir de nouvelles ressources dans la formation linguistique axée sur l'emploi pour favoriser l'intégration des néo-Canadiens; et c) par l'amélioration de la coordination des services financés par les gouvernements.

Afin d'optimiser l'usage des ressources existantes d'éducation des adultes et de fournir un ensemble homogène de programmes dans les limites des ressources disponibles, il est essentiel d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes. Cet objectif exige l'intégration des programmes et l'amélioration de la coordination entre les administrations fédérale et provinciale et parmi les organisations participant à la prestation des services d'éducation des adultes.

Les partenariats

5. Soutenir et faciliter les partenariats et la coordination des programmes entre les organisations de prestation de services par le partage de l'information et des mesures incitatives.

Les partenariats à l'échelon local se sont avérés efficaces pour optimiser l'usage des ressources en vue de satisfaire les besoins de la collectivité. Des partenariats peuvent être établis entre les organismes de prestation de services, les fournisseurs de services communautaires, les organismes bénévoles et les employeurs. Les partenariats sont particulièrement efficaces lorsqu'ils visent à répondre à un besoin local particulier. Ils doivent donc être soutenus et encouragés, mais ne peuvent être imposés comme s'il s'agissait d'une solution universelle.

6. Les itinéraires des apprenants

Travailler avec les organismes et les établissements qui offrent des programmes d'éducation des adultes afin d'élaborer des itinéraires clairs permettant aux apprenants d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage. En voici quelques exemples :

Accès aux services d'évaluation et d'orientation vers les programmes d'éducation des adultes

Accès au programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA)

Accès à des possibilités et des options variées pour obtenir les crédits nécessaires à l'achèvement des études secondaires

Reconnaissance et promotion de l'éventail de titres de compétences donnant accès à des études plus avancées, à de la formation ou à un emploi

Articulation plus claire entre divers programmes comme le Programme d'alphabétisation et de formation de base, les cours d'anglais ou de français langue seconde avec ou sans crédit, les programmes postsecondaires et ceux de formation en apprentissage

Amélioration des liens avec les lieux de travail au moyen de stages d'éducation coopérative et de travail supervisé

Les itinéraires des apprenants devraient faciliter la poursuite d'études plus avancées, l'obtention ou le maintien d'un emploi et la participation à la vie de la collectivité. En théorie, les apprenants devraient pouvoir accéder au système d'éducation des adultes à n'importe quel point d'entrée, faire évaluer et reconnaître leur acquis, suivre le ou les programmes d'apprentissage leur convenant et passer ensuite à l'étape suivante (emploi, autres études ou formation) dans le délai le plus court possible. Ce n'est actuellement pas le cas pour l'éducation des adultes en Ontario. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour créer le genre d'itinéraires fluides qui mènera les apprenants jusqu'à leur objectif le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Des recherches additionnelles doivent être effectuées pour déceler les lacunes et les chevauchements au niveau des itinéraires des apprenants. Par exemple, on pourrait, par une analyse rapide de la formation linguistique à l'intention des immigrants en Ontario, établir les lacunes dans la coordination du système d'information et d'orientation concernant la formation linguistique, le manque d'outils et de processus

universels d'évaluation, les dédoublements aux niveaux élémentaires de la formation linguistique et le manque de formation linguistique aux niveaux supérieurs.

L'Examen de l'éducation des adultes n'avait pas pour mandat d'étudier en profondeur un programme en particulier, mais de dresser une perspective générale de la situation de la formation et de l'éducation des adultes en Ontario. Toutefois, étant donné que les intervenants ont soulevé des préoccupations concernant l'éducation des adultes à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale, il nous semble nécessaire d'examiner les liens entre les politiques d'aide sociale et celles d'éducation des adultes.

Les préoccupations des intervenants sont de deux ordres : (a) la possibilité que les politiques et règlements liés au programme Ontario au travail créent des obstacles et des freins à la participation des bénéficiaires de l'aide sociale aux programmes d'éducation des adultes; (b) le fait que les programmes d'éducation des adultes doivent mener à un éventail plus complet de compétences essentielles et d'aptitudes liées à l'employabilité à l'intention des bénéficiaires d'aide sociale.

7. Orienter la collaboration des fournisseurs de services d'éducation des adultes avec les organismes chargés d'administrer l'aide sociale afin d'assurer que les programmes d'éducation des adultes correspondent aux objectifs des apprenants, en particulier l'acquisition des compétences essentielles et relatives à l'employabilité et l'initiation à la vie quotidienne qui garantiront la réussite dans le marché du travail et dans la vie autonome.

Les organismes de prestation de services devraient être orientés par un principe d'accès sans faille au système d'éducation des adultes lorsqu'ils collaborent pour mettre en place des itinéraires fluides à l'intention des apprenants.

La reddition des comptes, les résultats et le financement

8. Examiner les facteurs suivants dans les modèles de financement des programmes :

- **les liens avec les priorités gouvernementales**
- **les liens avec les objectifs et les résultats des programmes**
- **le degré d'uniformité des modèles de financement entre les programmes et au sein de ces derniers**
- **l'usage optimal des deniers publics par le recours à des partenariats**
- **les mesures incitatives visant à faire en sorte que les organismes de prestation de services fonctionnent de manière efficiente et efficace**
- **les moyens de mesurer le rendement des investissements dans les programmes d'éducation des adultes**

9. En consultation avec les fournisseurs, concevoir et mettre en œuvre des mesures appropriées de reddition des comptes axées sur les résultats pour tous les programmes d'éducation des adultes (en particulier, des mesures économiques, sociales et de développement personnel), et rationaliser les exigences en matière de rapports.

10. Étudier la possibilité d'utiliser un identificateur unique pour chaque étudiant afin de suivre les apprenants adultes, en adoptant les mesures nécessaires pour la protection de la vie privée et la sécurité, de manière à faciliter la planification fondée sur les résultats et l'évaluation des programmes.

Bien que nous ne faisions aucune recommandation particulière concernant les modèles et les niveaux de financement, il semble nécessaire de se pencher sur le financement de l'éducation des adultes afin que les fonds soutiennent bien les priorités gouvernementales et les besoins d'apprentissage des adultes.

Par ailleurs, l'examen des programmes et des discussions avec les intervenants a mis en évidence les différences au niveau des démarches de reddition des comptes ainsi que les préoccupations des intervenants à l'égard des mécanismes connexes. Certains semblent s'inquiéter du coût trop élevé associé aux exigences en matière de reddition des comptes et de présentation de rapports. D'autres intervenants penchaient pour une reddition des comptes plus poussée.

L'accès à l'éducation des adultes

11. Prendre le contact avec les personnes ayant des besoins particuliers et offrir des programmes adaptés aux différentes cultures – francophones, Premières nations, personnes sourdes, personnes malentendantes et personnes sourdes-aveugles.

12. Faire en sorte que les organismes et les fournisseurs de services connaissent parfaitement les obligations qui découlent des lois applicables, en particulier la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, et collaborer avec eux pour concevoir des plans et des outils afin d'observer cette loi et la *Loi sur les services en français*.

Le document intitulé Examen de l'éducation des adultes - Document de discussion indiquait que l'inclusion est un élément clé d'un cadre stratégique pour l'éducation des adultes en Ontario, et les intervenants ont confirmé ce point. Ils ont également évoqué le besoin d'informer et de desservir les adultes qui manquent des compétences et des connaissances nécessaires pour mettre à profit les possibilités existantes. L'éducation des adultes en Ontario doit former un système inclusif.

Les technologies de l'information et des communications à l'appui de l'apprentissage des adultes

13. Étudier le potentiel des technologies de l'information et des communications afin de faciliter l'exécution des programmes et d'améliorer l'accès dans les salles de classe, les établissements correctionnels, les bibliothèques et les organismes communautaires et de permettre l'autoformation à la maison, si cela s'y prête.

Tous les répondants ont fait part de leur intérêt envers les possibilités que représentent les technologies de l'information et des communications (TIC) pour soutenir l'apprentissage des adultes; ils estiment que les TIC pourraient accroître l'accès aux ressources d'apprentissage par les résidents des régions rurales et isolées et les personnes handicapées. Les intervenants ont souligné l'omniprésence des TIC sur les lieux de travail et jugent important que les apprenants adultes soient exposés à l'usage des TIC au cours de leur propre apprentissage. Les TIC ne sont peut-être pas l'outil idéal pour les apprenants ayant de faibles aptitudes en lecture, en écriture et en calcul, et l'accessibilité aux TIC pose un défi, mais dans certains cas les TIC peuvent être utilisées pour appuyer et enrichir l'apprentissage des adultes.

L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage

14. Favoriser et encourager l'innovation et la créativité locale conformément aux principes régissant l'éducation des adultes et veiller à l'existence d'une variété de programmes (dont des programmes d'intérêt général) en fonction des caractéristiques démographiques de la collectivité.

15. Favoriser une culture d'excellence dans la prestation des services d'éducation des adultes par l'amélioration des pratiques, le perfectionnement professionnel et la création d'un site Web pour le partage des ressources, des pratiques exemplaires et des résultats des études dans ce domaine.

L'innovation est la pierre angulaire de l'éducation des adultes. Les programmes se développent dans les collectivités en réponse aux besoins locaux. Ils s'adaptent et évoluent en fonction de l'évolution des caractéristiques démographiques des apprenants et du contexte socio-économique. Les organismes de prestation de services veulent être libres d'innover dans le mode d'exécution des programmes et la réponse à apporter aux besoins des apprenants. Un des principaux engagements de l'Examen de l'éducation des adultes était que la mise en place d'un cadre stratégique de l'éducation des adultes, quel qu'il soit, ne nuirait en rien à la capacité d'innovation à l'échelon local.

La qualité des programmes d'éducation des adultes préoccupe également les intervenants. La qualité est un facteur dans l'établissement des résultats de l'éducation des adultes. L'éducation des adultes emploie un grand nombre de praticiens, mais nous n'avons pas de statistiques concernant leur emplacement, leur travail et leurs compétences.

Les intervenants ont fait remarquer qu'il n'existait aucune démarche systématique pour le perfectionnement professionnel des praticiens ou pour la mise en commun des pratiques exemplaires. Il peut y avoir des possibilités de bâtir une communauté de praticiens en éducation des adultes qui soutient l'amélioration continue de la qualité de l'instruction dans ce domaine.

Le document *Établir l'avantage éducatif de l'Ontario : le rendement des élèves* constitue le fondement de la vision globale du gouvernement pour l'éducation de la maternelle à la 12e année. Le gouvernement est déterminé à ce que l'éducation publique soit de la plus haute qualité possible. Un rapport préparé pour la Table ronde de partenariat en éducation décrit la mission et l'objectif moral de l'éducation publique comme la recherche de l'excellence pour tous et pour toutes.[29]

Il est possible d'élargir cette vision pour y incorporer l'éducation des adultes et faire ainsi participer la collectivité de l'éducation des adultes à cette recherche de l'excellence et élargir l'objet moral de l'éducation financée par les deniers publics à l'éducation des adultes en Ontario.

D'autres travaux doivent être réalisés pour étudier les faits à l'origine des préoccupations soulevées par les intervenants, et de l'information supplémentaire est nécessaire sur ce qui se passe vraiment dans chaque collectivité et chaque secteur de programme partout en Ontario.

Cet Examen de l'éducation des adultes a adopté une démarche globale relativement à l'éducation des adultes telle qu'elle est pratiquée en Ontario et a conclu que la perspective actuelle est un collage plutôt qu'un instantané. Nos recommandations donnent une orientation quant aux mesures à prendre et permettront au gouvernement de commencer à agir pour mettre en place le cadre stratégique proposé.

[29] Ministère de l'Éducation. *Établir l'avantage éducatif de l'Ontario : le rendement des élèves* (Ministère de l'Éducation, 29 avril 2004).

8

Prochaines étapes

Le présent rapport est la première étape vers le renforcement de la formation et de l'éducation des adultes en Ontario. Il reflète les points de vue des intervenants sur une variété de questions et fait des recommandations concernant les mesures qui pourraient être prises par le gouvernement et les organismes de prestation de services. Le rapport propose un cadre stratégique qui sera étoffé et mis en œuvre par l'application des recommandations. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour définir plus avant des plans d'action détaillés en réponse aux recommandations.

D'un bout à l'autre de l'examen, c'était évident que les intervenants étaient d'accord sur le fait que la formation et l'éducation des adultes sont essentielles pour la salubrité de l'économie et de la société. Il est également fondamental d'atteindre un grand nombre des objectifs socio-économiques des politiques du gouvernement de l'Ontario.

Une fois que le gouvernement aura examiné les recommandations et le cadre stratégique proposé à la lumière des priorités relatives au budget et aux politiques, il devra décider des mesures à prendre pour renforcer l'éducation des adultes en Ontario.

« C'est la meilleure chose qui me soit arrivée. Je ne sais pas s'ils se rendent compte de ce que cela représente pour moi. J'aimerais maintenant poursuivre mes études et, plus tard, enseigner à d'autres adultes. »

Un apprenant, le 7 juillet 2004

Annexe A
Détails sur les programmes d'éducation des adultes et les services connexes en Ontario

En juin 2004, de l'information a été recueillie auprès des ministères de l'Ontario sur les programmes et services d'éducation des adultes offerts dans la province. Les secteurs de programmes visés étaient les suivants :

- les cours d'anglais et de français langue seconde pour adultes offerts par les conseils scolaires et les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT)
- les programmes d'alphabétisation et de formation de base offerts par les organismes communautaires, les conseils scolaires et les CAAT
- les programmes pour adultes donnant droit à crédits qui sont offerts par les conseils scolaires
- les cours par correspondance et d'études indépendantes et l'enseignement à distance offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) de TVOntario
- les programmes de formation continue, y compris les cours d'intérêt général offerts par les conseils scolaires
- les programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes offerts par les conseils scolaires
- les programmes de préparation à la citoyenneté offerts par les conseils scolaires
- les programmes de rattrapage scolaire offerts par les CAAT

Des renseignements ont également été obtenus sur le programme Connexion Emploi (ministère de la Formation et des Collèges et Universités), le programme Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, soutien de l'emploi (ministère des Services sociaux et communautaires) et le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants (ministère des Affaires civiques et de l'Immigration). Dans beaucoup de cas, la clientèle de ces programmes, qui n'étaient certes pas visés par l'examen, est la même que celle des programmes d'éducation des adultes. Par ailleurs, de l'information a été recueillie sur une panoplie d'outils et de repères qui soutiennent l'exécution des programmes d'éducation des adultes et l'évaluation des acquis.

Le niveau de détail de l'information figurant dans la présente annexe varie selon les renseignements mis à notre disposition en juin 2004 par les ministères de l'Ontario auxquels nous nous sommes adressés. L'examen visait à fournir une perspective des programmes et des détails sur les aspects suivants :

- les objectifs des programmes
- leur financement, y compris le mécanisme connexe
- les services de soutien disponibles, comme les aides au transport et aux frais de garde
- leur exécution
- la reddition des comptes et les résultats

1. Objectifs des programmes d'éducation des adultes

Les objectifs des programmes varient selon les objectifs des apprenants inscrits à chaque programme. Certains programmes n'ont pas pour objet d'octroyer des crédits ou des certificats de participation. Le tableau 1 résume les objectifs des programmes d'éducation des adultes visés par l'examen. Le tableau 2 résume les objectifs des autres services offerts aux apprenants adultes.

Tableau 1 : Objectifs des programmes

Programme	Agent de prestation de services	Objectifs	Avec crédit / sans crédit
Anglais et français langue seconde (ALS et FLS)	Conseils scolaires	Fournir des cours de langue de base et certaines compétences linguistiques de niveau plus élevé	Cours de formation continue avec et sans crédit
Anglais langue seconde (ALS)	Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT)	Aider à développer une maîtrise de base de la langue dans les quatre domaines de compétences (expression orale, écoute, lecture et écriture) à chacun des trois niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé Aider à acquérir des connaissances et une compréhension des caractéristiques sociales et culturelles de la société canadienne	Sans crédit
École de jour pour adultes	Conseils scolaires	Offrir des cours avec crédit reconnus par la province et comptant pour l'obtention d'un Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO)	Avec crédit
Programmes de formation continue	Conseils scolaires	Offrir des programmes d'intérêt général (avec frais d'inscription)	Sans crédit
Programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes	Conseils scolaires	Offrir des programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes à la demande des collectivités	Sans crédit
Enseignement par correspondance et à distance	Centre d'études indépendantes (CEI), TVOntario	Offrir des cours permettant aux adultes d'obtenir des crédits d'études secondaires, de perfectionner leurs compétences de base ou d'étudier pour leur développement personnel	Secondaire cours avec crédit Cours sans crédit de formation de base des adultes en ALS, en alphabétisation de base des adultes et en formation de base pour adultes en anglais et en mathématiques
Cours préparatoire à la formation professionnelle (CPFP) Remarque : le programme a été rebaptisé Accès carrières et études (ACE) en août 2004 Offert en français et en anglais dans les CAAT	CAAT	Fournir une progression naturelle depuis les compétences communes à toutes les professions jusqu'à des aptitudes de niveau plus élevé exigées pour des emplois plus qualifiés. Les cours sont divisés en quatre niveaux de compétences en mathématiques, en sciences et en communication (français/anglais)	Certificat d'études collégiales local
Programme d'alphabétisation et de formation de base (PAFB)	Conseils scolaires CAAT Organismes communautaires	Offrir de la formation en lecture, en écriture et en calcul pour que les apprenants améliorent leur situation d'emploi, poursuivent leurs études ou leur formation ou renforcent leur autonomie. Appuyer les programmes à l'intention des anglophones, des francophones, des Autochtones et des personnes sourdes Appuyer aussi l'alphabétisation en Ontario en encourageant et en appuyant les initiatives de recherche et développement La Formation de base de l'Ontario actuellement offerte par les CAAT dans le cadre du PAFB est considérée par certains programmes postsecondaires comme l'équivalent du DESO pour les besoins de l'admission à certains programmes postsecondaires et d'apprentissage	Sans crédit

Tableau 2 : Objectifs des autres services offerts aux apprenants adultes

Programme	Agent de prestation de services	Objectifs
Connexion Emploi Services en français et en anglais	CAAT Centres d'aide pour adultes Centres d'emploi pour les jeunes	Aider les Ontariens et les Ontariennes à obtenir un emploi durable Faire le lien entre les employeurs et les personnes à la recherche d'un emploi Offrir une gamme de services en réponse aux besoins des particuliers en matière d'emploi et aux besoins des employeurs en main-d'œuvre qualifiée Aider les particuliers à trouver un emploi et de la formation plus qualifiés
Programme Ontario au travail Services en français et en anglais	Municipalités	Donner aux bénéficiaires de l'aide sociale accès à des cours de recyclage par des services d'évaluation et d'orientation vers des possibilités de formation et d'éducation des adultes
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées - soutien de l'emploi Services en français et en anglais	Variété d'agents de prestation de services	Aider les personnes handicapées à trouver un emploi et aider celles qui travaillent à conserver leur emploi si elles risquent de le perdre en raison d'une crise liée à un handicap Veiller à l'élimination des obstacles liés aux handicaps dans l'obtention d'un emploi compétitif
Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants Services en français et en anglais	Organisations multiservices	Appuyer l'établissement rapide et efficace des nouveaux arrivants en Ontario par le financement de services d'établissement directs

2. Financement des programmes et mécanisme connexe

Pour ce qui touche les programmes visés par l'Examen de l'éducation des adultes, deux ministères ontariens financent l'éducation et la formation des adultes en Ontario, le ministère de l'Éducation (EDU) et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) (voir le tableau à la page 36 pour connaître les sommes investies dans chaque programme). Le MFCU finance également le programme Connexion Emploi et les Commissions locales.

Le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) finance le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants.

Le ministère des Services sociaux et communautaires (MSCC) finance le programme Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Par ailleurs, l'allocation du programme Connexion Emploi pour 2003-2004 s'est chiffrée à 109 millions de dollars (M$); quant au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, les dépenses en soutien de l'emploi aux personnes handicapées se sont élevées à 31,8 M$ en 2003-2004. Le budget du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants pour 2004-2005 est de 5,9 M$.

Le mécanisme de financement varie selon le programme :

- Les programmes de formation continue et d'école de jour pour adultes sont financés par le ministère de l'Éducation selon les critères énoncés dans les règlements relatifs aux subventions générales et au calcul de l'effectif quotidien moyen pris en application de la Loi sur l'éducation. En 2003-2004, ces subventions aux programmes ont été calculées au taux de 2 429 $ par élève équivalent temps plein (ETP), à

Tableau 1 : Objectifs des programmes

Programme	Agent de prestation de services	Objectifs	Avec crédit / sans crédit
Anglais et français langue seconde (ALS et FLS)	Conseils scolaires	Fournir des cours de langue de base et certaines compétences linguistiques de niveau plus élevé	Cours de formation continue avec et sans crédit
Anglais langue seconde (ALS)	Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT)	Aider à développer une maîtrise de base de la langue dans les quatre domaines de compétences (expression orale, écoute, lecture et écriture) à chacun des trois niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé Aider à acquérir des connaissances et une compréhension des caractéristiques sociales et culturelles de la société canadienne	Sans crédit
École de jour pour adultes	Conseils scolaires	Offrir des cours avec crédit reconnus par la province et comptant pour l'obtention d'un Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO)	Avec crédit
Programmes de formation continue	Conseils scolaires	Offrir des programmes d'intérêt général (avec frais d'inscription)	Sans crédit
Programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes	Conseils scolaires	Offrir des programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes à la demande des collectivités	Sans crédit
Enseignement par correspondance et à distance	Centre d'études indépendantes (CEI), TVOntario	Offrir des cours permettant aux adultes d'obtenir des crédits d'études secondaires, de perfectionner leurs compétences de base ou d'étudier pour leur développement personnel	Secondaire cours avec crédit Cours sans crédit de formation de base des adultes en ALS, en alphabétisation de base des adultes et en formation de base pour adultes en anglais et en mathématiques
Cours préparatoire à la formation professionnelle (CPFP) Remarque : le programme a été rebaptisé Accès carrières et études (ACE) en août 2004 Offert en français et en anglais dans les CAAT	CAAT	Fournir une progression naturelle depuis les compétences communes à toutes les professions jusqu'à des aptitudes de niveau plus élevé exigées pour des emplois plus qualifiés. Les cours sont divisés en quatre niveaux de compétences en mathématiques, en sciences et en communication (français/anglais)	Certificat d'études collégiales local
Programme d'alphabétisation et de formation de base (PAFB)	Conseils scolaires CAAT Organismes communautaires	Offrir de la formation en lecture, en écriture et en calcul pour que les apprenants améliorent leur situation d'emploi, poursuivent leurs études ou leur formation ou renforcent leur autonomie. Appuyer les programmes à l'intention des anglophones, des francophones, des Autochtones et des personnes sourdes Appuyer aussi l'alphabétisation en Ontario en encourageant et en appuyant les initiatives de recherche et développement La Formation de base de l'Ontario actuellement offerte par les CAAT dans le cadre du PAFB est considérée par certains programmes postsecondaires comme l'équivalent du DESO pour les besoins de l'admission à certains programmes postsecondaires et d'apprentissage	Sans crédit

Tableau 2 : Objectifs des autres services offerts aux apprenants adultes

Programme	Agent de prestation de services	Objectifs
Connexion Emploi Services en français et en anglais	CAAT Centres d'aide pour adultes Centres d'emploi pour les jeunes	Aider les Ontariens et les Ontariennes à obtenir un emploi durable Faire le lien entre les employeurs et les personnes à la recherche d'un emploi Offrir une gamme de services en réponse aux besoins des particuliers en matière d'emploi et aux besoins des employeurs en main-d'œuvre qualifiée Aider les particuliers à trouver un emploi et de la formation plus qualifiés
Programme Ontario au travail Services en français et en anglais	Municipalités	Donner aux bénéficiaires de l'aide sociale accès à des cours de recyclage par des services d'évaluation et d'orientation vers des possibilités de formation et d'éducation des adultes
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées - soutien de l'emploi Services en français et en anglais	Variété d'agents de prestation de services	Aider les personnes handicapées à trouver un emploi et aider celles qui travaillent à conserver leur emploi si elles risquent de le perdre en raison d'une crise liée à un handicap Veiller à l'élimination des obstacles liés aux handicaps dans l'obtention d'un emploi compétitif
Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants Services en français et en anglais	Organisations multiservices	Appuyer l'établissement rapide et efficace des nouveaux arrivants en Ontario par le financement de services d'établissement directs

2. Financement des programmes et mécanisme connexe

Pour ce qui touche les programmes visés par l'Examen de l'éducation des adultes, deux ministères ontariens financent l'éducation et la formation des adultes en Ontario, le ministère de l'Éducation (EDU) et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) (voir le tableau à la page 36 pour connaître les sommes investies dans chaque programme). Le MFCU finance également le programme Connexion Emploi et les Commissions locales.

Le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) finance le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants.

Le ministère des Services sociaux et communautaires (MSCC) finance le programme Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Par ailleurs, l'allocation du programme Connexion Emploi pour 2003-2004 s'est chiffrée à 109 millions de dollars (M$); quant au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, les dépenses en soutien de l'emploi aux personnes handicapées se sont élevées à 31,8 M$ en 2003-2004. Le budget du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants pour 2004-2005 est de 5,9 M$.

Le mécanisme de financement varie selon le programme :

- Les programmes de formation continue et d'école de jour pour adultes sont financés par le ministère de l'Éducation selon les critères énoncés dans les règlements relatifs aux subventions générales et au calcul de l'effectif quotidien moyen pris en application de la Loi sur l'éducation. En 2003-2004, ces subventions aux programmes ont été calculées au taux de 2 429 $ par élève équivalent temps plein (ETP), à

l'exception des subventions pour les installations destinées aux élèves. Pour 2004-2005, les subventions seront calculées au taux de 2 478 $ par élève ETP. Les élèves adultes de moins de 21 ans inscrits à des programmes d'école de jour donnant droit à crédit sont financés selon le taux par élève appliqué aux élèves des écoles de jour ordinaires.

- Le ministère de l'Éducation finance les cours d'ALS et de FLS offerts par les conseils scolaires au moyen de subventions pour la formation continue et les autres programmes. En 2002-2003, les subventions par élève se chiffraient à 2 358 $. Les coûts liés aux installations ne sont pas pris en compte dans la subvention.
- L'enseignement des langues autochtones aux adultes est financé dans le cadre de la subvention pour la formation continue.
- Les cours d'ALS et les CPFP (rebaptisés ACE en août 2004) proposés par les CAAT sont financés par des subventions du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, selon les niveaux d'activités communiqués.
- Le Centre d'études indépendantes de TVOntario est financé en vertu d'un accord entre le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et le ministère de l'Éducation. Les participants paient des frais d'inscription non remboursables de 40 $ par cours.
- Le Programme d'alphabétisation et de formation de base est offert par les CAAT, les conseils scolaires de district et des organismes communautaires en vertu d'un contrat conclu avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

3. Services de soutien disponibles, comme les aides au transport et aux frais de garde

Le soutien aide les apprenants à faire face aux obstacles à la participation, comme les frais de transport ou de garde, ou encore les coûts du matériel et des fournitures. Le soutien disponible varie selon le programme. Dans certains cas, aucune aide à la formation n'est prévue. D'autres programmes s'appuient sur la collectivité locale et sur un mécanisme de prestation local.

Le ministère de l'Éducation ne verse pas de fonds pour le soutien aux personnes inscrites aux programmes d'ALS, de FLS, d'école de jour pour adultes avec crédit ou de formation continue avec crédit. Toutefois, certains conseils scolaires peuvent apporter un soutien local, comme des services de garde d'enfants offerts sur place dans un centre de formation pour adultes.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ne verse pas de fonds pour le soutien aux personnes inscrites aux CPFP ou aux cours d'ALS ou de FLS. Ces programmes étant proposés par les CAAT, des services de garde d'enfants peuvent être offerts sur place, mais les élèves des programmes de CPFP et d'ALS ne bénéficient d'aucune aide financière pour ces services.

Le Programme d'alphabétisation et de formation de base (PAFB) fournit des fonds pour compenser partiellement les frais de transport et de garde. L'aide est offerte directement aux apprenants qui seraient sans cela incapables de participer au Programme. S'inspirant de paramètres généraux établis par le MFCU, les organismes de prestation de services élaborent leurs propres politiques concernant les critères d'admissibilité à l'aide financière.

L'aide peut être liée au soutien du revenu dont certaines personnes bénéficient lorsqu'elles suivent une formation. Par exemple, les participants au programme Ontario au travail peuvent accéder à une gamme complète de services d'éducation et de formation des adultes, et recevoir par exemple des aides pour les frais de transport ou de garde. Le programme Ontario au travail est exécuté par les municipalités. Les organismes de prestation de services ont une certaine liberté d'action au niveau local.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) propose aux personnes handicapées un vaste éventail de soutiens de l'emploi. Certains clients du volet du Programme portant sur le soutien de l'emploi peuvent être inscrits à des programmes d'éducation et de formation des adultes, mais cela n'est pas la priorité du programme.

Les clients de Connexion Emploi peuvent être admissibles à des aides s'ils ne bénéficient d'aucune autre source de soutien gouvernementale. L'admissibilité au soutien varie selon les besoins et le revenu de chacun.

4. Exécution des programmes

L'exécution des programmes repose sur une structure complexe d'organismes communautaires, de conseils scolaires et de CAAT. Certains programmes sont proposés par plusieurs agents de prestation de services. Par exemple, le Programme d'alphabétisation et de formation de base est offert par des organisations des trois secteurs précités dans quelque 300 lieux d'apprentissage un peu partout en Ontario. Le programme Connexion Emploi est exécuté par les CAAT, les centres d'aide pour adultes et les centres d'emploi pour les jeunes.

Les agents de prestation de services peuvent également offrir plusieurs programmes à un même endroit, comme un centre d'éducation des adultes, ou à plusieurs endroits (p. ex., des écoles ou des organismes communautaires).

Conseils scolaires de district

Les conseils scolaires sont les principaux fournisseurs de services d'éducation et de formation des adultes. On peut obtenir des renseignements sur la portée des activités des conseils scolaires dans ce domaine auprès de différentes sources.

Le ministère de l'Éducation tient à jour, par ses subventions à l'éducation des adultes, des statistiques sur les services d'éducation des adultes offerts dans les conseils scolaires. La plupart des conseils scolaires ont des sites Web décrivant leurs programmes d'éducation des adultes.

Certains conseils scolaires ont des écoles de jour pour adultes qui proposent un éventail complet de cours d'études secondaires avec crédit et de cours d'ALS et de FLS sans crédit, le Programme d'alphabétisation et de formation de base et, dans certains cas, des programmes de certificat comme ceux formant des assistants et assistantes en éducation, des préposés et préposées aux services de soutien à la personne et des opérateurs et opératrices dans une station d'épuration des eaux. Certains conseils scolaires offrent des programmes sous une forme différente par une alliance d'enseignement en classe, d'auto-apprentissage et d'apprentissage en ligne. Les conseils scolaires fournissent également du soutien aux apprenants adultes inscrits à des cours d'enseignement individuel au Centre d'études indépendantes de TVOntario.

Certains des plus grands conseils scolaires ont mis en place des centres se consacrant exclusivement à l'éducation des adultes. Dans d'autres conseils scolaires de district, les cours pour adultes sont donnés dans des écoles secondaires ordinaires, dans des locaux loués dans la collectivité ou sur place dans un organisme communautaire.

L'ampleur des programmes d'éducation des adultes varie grandement d'un conseil scolaire à l'autre. Par exemple, le Toronto District School Board a recensé plus de 31 596 inscrits dans son programme d'ALS et de préparation à la citoyenneté offert à 155 endroits différents, ce qui en fait un des plus importants programmes d'ALS en Amérique du Nord.[1]

Certains conseils scolaires de district proposent aussi des programmes d'intérêt général. Ceux-ci fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts. Des frais d'inscription sont généralement imposés pour ces cours afin de compenser les coûts de l'instruction et ceux liés aux installations.

Les conseils scolaires de district peuvent offrir une combinaison de programmes financés par le ministère de l'Éducation, par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou par le gouvernement fédéral. Les programmes d'éducation des adultes de chaque conseil scolaire diffèrent selon les besoins locaux, les nécessités des apprenants et les fonds disponibles.

Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT)

Les 24 CAAT offrent une gamme de programmes et de services d'éducation et de formation des adultes financés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Ils peuvent aussi dispenser des programmes de formation financés par le gouvernement fédéral et d'autres possibilités d'éducation des adultes menant à un diplôme ou à un grade, mais qui dépassent la portée de l'examen.

En 2002-2003, six collèges ont offert des cours d'ALS aux niveaux élémentaire et intermédiaire et trois l'ont fait au niveau avancé.

En 2002-2003, quatorze collèges ont donné des cours préparatoires à la formation professionnelle, qui comptent quatre niveaux. Quatre collèges proposaient chacun des quatre niveaux (trois en anglais et un en français), alors que les dix autres collèges offraient certains des niveaux des CPFP.

Les CAAT exécutent le Programme d'alphabétisation et de formation de base et le programme Connexion Emploi.

Chaque collège décide quels programmes et quels niveaux il offrira et définit la combinaison de programmes pour adultes qui lui convient, ainsi que leur mode d'exécution.

Organismes communautaires

Les organismes communautaires participent intensément à l'exécution de l'éducation et de la formation des adultes en Ontario. Un grand nombre d'entre eux sont spécialisés dans l'éducation des adultes et se chargent d'un éventail de programmes pour adultes (programmes adaptés à des cultures différentes, services de soutien à la famille et à la collectivité et services pour les clients ayant des besoins particuliers, comme les personnes handicapées).

Beaucoup d'organismes communautaires offrent divers programmes financés par les administrations provinciale et fédérale. Certains accueillent des programmes d'ALS ou de FLS et de PAFB parrainés par un conseil scolaire de district. Des enseignants d'ALS sont détachés dans des organismes communautaires pour offrir dans la collectivité de la formation en lecture, en écriture et en calcul ou des cours de langue.

Bon nombre des initiatives d'éducation et de formation des adultes mises en œuvre dans les organismes ont débuté par des fonds de projet. Le financement est géré en vertu de contrats avec l'organisme subventionnaire.

[1] Toronto District School Board. *ESL Fact Sheet*, 2004

Les bénévoles jouent un rôle important dans les programmes communautaires. Ils sont nombreux à soutenir le programme PAFB. Le recrutement et la formation des bénévoles peuvent être une activité d'envergure dans un grand nombre d'organismes communautaires fournissant des services.

Centre d'études indépendantes (CEI) de TVOntario

Le CEI de TVOntario offre des cours directement aux élèves ou par l'entremise du système scolaire public ou d'écoles privées inspectées.

Le mode d'exécution est l'auto-apprentissage en ligne ou par correspondance. Les élèves peuvent suivre les cours en classe si ceux-ci sont donnés dans une école de jour, ou étudier à la maison, à la bibliothèque ou à tout autre endroit qui leur convient. Les élèves sont informés de l'existence des cours du CEI de diverses façons : recommandation, publicité, information couramment diffusée au public, présentations publiques, brochures, site Web du CEI, etc.

5. Reddition des comptes et résultats

Les démarches de reddition des comptes et les exigences en matière de rapports concernant les programmes varient grandement selon les programmes visés par l'examen, comme l'indique le tableau 3.

Tableau 3 : Reddition des comptes à l'égard des programmes d'éducation des adultes

Programme	Démarche de reddition des comptes	Exigences en matière de rapports à l'organisation subventionnaire
Anglais et français langue seconde (ALS et FLS) – conseils scolaires	Les recettes des programmes sont calculées en fonction des exigences réglementaires et des règles et directives établies par le ministère de l'Éducation	Rapport sur l'effectif Le ministère de l'Éducation examine les recettes des programmes pour vérifier si elles sont raisonnables.
École de jour pour adultes – avec crédit	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Formation continue – avec crédit	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Enseignement par correspondance et à distance, offert par le CEI de TVOntario	Les mesures de la réussite sont établies dans le contrat entre le ministère de l'Éducation et le MFCU et sont communiquées pour démontrer la valeur des services fournis aux clients	Rapport selon les exigences du contrat
Anglais langue seconde (ALS) – CAAT	Le niveau d'activité du programme est communiqué pour les besoins du financement selon le nombre d'inscrits aux cours à temps partiel	Le niveau d'activité du programme est communiqué selon le nombre de jours de formation
Cours préparatoire à la formation professionnelle (CPFP) – CAAT (rebaptisé Accès carrières et études en août 2004 – CAAT)	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Programme d'alphabétisation et de formation de base	Le MFCU met actuellement en place un système de gestion du rendement qui sera centré sur trois mesures de base utilisées pour établir les points de repère de la réussite : efficience, efficacité et satisfaction des apprenants Des travaux sont en cours pour faire le lien entre le financement et le rendement	Chaque organisme de prestation de services présente un plan d'activités annuel, des états financiers annuels ou un rapport de vérification annuel. Les organismes de prestation de services téléchargent chaque mois des données sur les activités et les apprenants vers la base de données du MFCU. L'information communiquée comprend les résultats des apprenants en termes d'emploi et de poursuite des études et de la formation.
Connexion Emploi	Système de gestion du rendement et d'amélioration continue (SGRAC), avec six mesures de base : • Satisfaction des participants • Satisfaction des employeurs • Nombre de participants qui ont trouvé un emploi • Profil des participants • Coordination des services • Admissions	Chaque organisme doit communiquer tous les mois de l'information sur ses dépenses, ses objectifs annuels, son niveau d'activités avec les clients et les résultats obtenus. 240 éléments de données sont communiqués au MFCU. L'information est téléchargée chaque mois de chaque lieu d'exécution à la base de données du MFCU. Chaque lieu présente un plan d'activités annuel énonçant les cibles de l'organisme en matière d'activités et ses priorités stratégiques.

Outils de reconnaissance des acquis et des compétences existantes

Les apprenants qui s'inscrivent aux programmes d'éducation pour adultes possèdent des expériences d'apprentissage structuré et informel très variées, grâce auxquelles ils peuvent avoir acquis des compétences et des connaissances dépassant leurs études proprement dites.

Les apprenants adultes sont de plus en plus nombreux à vouloir que leur acquis et leurs compétences soient évalués et reconnus pour qu'ils soient ensuite orientés vers le programme correspondant à leurs objectifs d'apprentissage. Les apprenants veulent réduire le temps qu'ils consacrent aux programmes structurés pour adultes lorsqu'ils doivent abandonner leur travail à cette fin ou recourir à l'aide sociale. Les employeurs cherchent pour leur part un moyen de comprendre les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir dans leur organisation et désirent également disposer de normes et de repères permettant d'évaluer si les candidats sont qualifiés pour réaliser le travail.

L'évaluation est essentielle si l'on veut que les apprenants suivent l'itinéraire adéquat pour atteindre leurs objectifs d'apprentissage. Les organismes ont besoin d'outils pour évaluer correctement les compétences et les connaissances des gens afin de les orienter vers les programmes qui leur conviennent. Le tableau 4 décrit les outils qui sont le plus souvent utilisés pour évaluer l'acquis et les compétences des apprenants adultes.

Tableau 4: Outils de reconnaissance des acquis et des compétences existantes

Nom	Élaboré par	Objet
Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)	Conseils scolaires et collèges d'arts appliqués et de technologie	Processus d'identification, d'évaluation et de reconnaissance des compétences et des connaissances que les adultes ont acquis tout au long de leur vie par l'apprentissage structuré et informel. Constitue un itinéraire vers un programme de formation, un crédit d'études ou un certificat professionnel. Voir la Note Politique/Programmes no 132 du ministère de l'Éducation qui oriente les conseils scolaires de district sur le thème de l'ERA des élèves expérimentés.
Test d'évaluation en éducation générale Disponible en français et en anglais	Programme d'évaluation GED	Le Test d'évaluation en éducation générale, qui a été élaboré à l'échelle internationale, mesure le degré de maturité acquis du point de vue éducatif au cours des expériences de la vie. Les candidats qui réussissent ce test reçoivent du Centre d'études indépendantes de TVOntario un certificat d'équivalence d'études secondaires de l'Ontario, qui est différent du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.
Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage L'EPSFA a été élaborée en anglais pour 42 métiers. Cinq de ces métiers ont été adaptés en français.	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	Série de documents qui aide à évaluer la préparation à la formation en apprentissage.
Évaluation commune, Programme d'alphabétisation et de formation de base (PAFB) Disponible en français et en anglais	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	Les organismes qui exécutent le PAFB utilisent des démarches et des outils d'évaluation comparables fondés sur une formulation commune des résultats d'apprentissage, et non sur l'usage d'un outil d'évaluation unique. Chaque mois, 240 éléments de données sont téléchargés de chaque lieu d'exécution à la base de données du MFCU. Chaque lieu présente un plan d'activités annuel énonçant les cibles de l'organisme en matière d'activités et ses priorités stratégiques.

(suite)

Tableau 3 : Reddition des comptes à l'égard des programmes d'éducation des adultes

Programme	Démarche de reddition des comptes	Exigences en matière de rapports à l'organisation subventionnaire
Anglais et français langue seconde (ALS et FLS) – conseils scolaires	Les recettes des programmes sont calculées en fonction des exigences réglementaires et des règles et directives établies par le ministère de l'Éducation	Rapport sur l'effectif Le ministère de l'Éducation examine les recettes des programmes pour vérifier si elles sont raisonnables.
École de jour pour adultes – avec crédit	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Formation continue – avec crédit	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Enseignement par correspondance et à distance, offert par le CEI de TVOntario	Les mesures de la réussite sont établies dans le contrat entre le ministère de l'Éducation et le MFCU et sont communiquées pour démontrer la valeur des services fournis aux clients	Rapport selon les exigences du contrat
Anglais langue seconde (ALS) – CAAT	Le niveau d'activité du programme est communiqué pour les besoins du financement selon le nombre d'inscrits aux cours à temps partiel	Le niveau d'activité du programme est communiqué selon le nombre de jours de formation
Cours préparatoire à la formation professionnelle (CPFP) – CAAT (rebaptisé Accès carrières et études en août 2004 – CAAT)	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Programme d'alphabétisation et de formation de base	Le MFCU met actuellement en place un système de gestion du rendement qui sera centré sur trois mesures de base utilisées pour établir les points de repère de la réussite : efficience, efficacité et satisfaction des apprenants Des travaux sont en cours pour faire le lien entre le financement et le rendement	Chaque organisme de prestation de services présente un plan d'activités annuel, des états financiers annuels ou un rapport de vérification annuel. Les organismes de prestation de services téléchargent chaque mois des données sur les activités et les apprenants vers la base de données du MFCU. L'information communiquée comprend les résultats des apprenants en termes d'emploi et de poursuite des études et de la formation.
Connexion Emploi	Système de gestion du rendement et d'amélioration continue (SGRAC), avec six mesures de base : • Satisfaction des participants • Satisfaction des employeurs • Nombre de participants qui ont trouvé un emploi • Profil des participants • Coordination des services • Admissions	Chaque organisme doit communiquer tous les mois de l'information sur ses dépenses, ses objectifs annuels, son niveau d'activités avec les clients et les résultats obtenus. 240 éléments de données sont communiqués au MFCU. L'information est téléchargée chaque mois de chaque lieu d'exécution à la base de données du MFCU. Chaque lieu présente un plan d'activités annuel énonçant les cibles de l'organisme en matière d'activités et ses priorités stratégiques.

Outils de reconnaissance des acquis et des compétences existantes

Les apprenants qui s'inscrivent aux programmes d'éducation pour adultes possèdent des expériences d'apprentissage structuré et informel très variées, grâce auxquelles ils peuvent avoir acquis des compétences et des connaissances dépassant leurs études proprement dites.

Les apprenants adultes sont de plus en plus nombreux à vouloir que leur acquis et leurs compétences soient évalués et reconnus pour qu'ils soient ensuite orientés vers le programme correspondant à leurs objectifs d'apprentissage. Les apprenants veulent réduire le temps qu'ils consacrent aux programmes structurés pour adultes lorsqu'ils doivent abandonner leur travail à cette fin ou recourir à l'aide sociale. Les employeurs cherchent pour leur part un moyen de comprendre les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir dans leur organisation et désirent également disposer de normes et de repères permettant d'évaluer si les candidats sont qualifiés pour réaliser le travail.

L'évaluation est essentielle si l'on veut que les apprenants suivent l'itinéraire adéquat pour atteindre leurs objectifs d'apprentissage. Les organismes ont besoin d'outils pour évaluer correctement les compétences et les connaissances des gens afin de les orienter vers les programmes qui leur conviennent. Le tableau 4 décrit les outils qui sont le plus souvent utilisés pour évaluer l'acquis et les compétences des apprenants adultes.

Tableau 4: Outils de reconnaissance des acquis et des compétences existantes

Nom	Élaboré par	Objet
Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)	Conseils scolaires et collèges d'arts appliqués et de technologie	Processus d'identification, d'évaluation et de reconnaissance des compétences et des connaissances que les adultes ont acquis tout au long de leur vie par l'apprentissage structuré et informel. Constitue un itinéraire vers un programme de formation, un crédit d'études ou un certificat professionnel. Voir la Note Politique/Programmes no 132 du ministère de l'Éducation qui oriente les conseils scolaires de district sur le thème de l'ERA des élèves expérimentés.
Test d'évaluation en éducation générale Disponible en français et en anglais	Programme d'évaluation GED	Le Test d'évaluation en éducation générale, qui a été élaboré à l'échelle internationale, mesure le degré de maturité acquis du point de vue éducatif au cours des expériences de la vie. Les candidats qui réussissent ce test reçoivent du Centre d'études indépendantes de TVOntario un certificat d'équivalence d'études secondaires de l'Ontario, qui est différent du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.
Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage L'EPSFA a été élaborée en anglais pour 42 métiers. Cinq de ces métiers ont été adaptés en français.	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	Série de documents qui aide à évaluer la préparation à la formation en apprentissage.
Évaluation commune, Programme d'alphabétisation et de formation de base (PAFB) Disponible en français et en anglais	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	Les organismes qui exécutent le PAFB utilisent des démarches et des outils d'évaluation comparables fondés sur une formulation commune des résultats d'apprentissage, et non sur l'usage d'un outil d'évaluation unique. Chaque mois, 240 éléments de données sont téléchargés de chaque lieu d'exécution à la base de données du MFCU. Chaque lieu présente un plan d'activités annuel énonçant les cibles de l'organisme en matière d'activités et ses priorités stratégiques.

(suite)

Tableau 4: Outils de reconnaissance des acquis et des compétences existantes (suite)

Nom	Élaboré par	Objet
Services de consultation et d'orientation Disponible en français et en anglais	Fournisseurs de services d'éducation des adultes	Par exemple, le programme Connexion Emploi, qui aide à mettre les gens en contact avec les occasions d'emploi, et les services d'information et d'orientation proposés par les organismes chargés de l'exécution du PAFB.
Profil des compétences relatives à l'employabilité Disponible en anglais et en français	Conference Board of Canada	Fournir un énoncé clair de certaines compétences (fondamentales, travail d'équipe et organisation personnelle) que les employeurs recherchent lorsqu'ils recrutent.
Profil des compétences essentielles Disponible en français et en anglais	Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Décrire de quelles façons les neuf compétences essentielles lecture des textes, formation continue, utilisation des documents, travail d'équipe, rédaction, calcul (mathématiques), capacité de raisonnement, communication orale et informatique – sont utilisées dans divers emplois. Comprend les profils des compétences essentielles pour 150 groupes professionnels au niveau d'entrée de la Classification nationale des professions (CNP).
Niveaux de compétence linguistique canadiens Disponible en français et en anglais	Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens, financé par le gouvernement du Canada et certaines provinces, dont t	Décrire la maîtrise de la langue seconde des gens et leur capacité à communiquer efficacement au travail et dans la collectivité. La description porte sur quatre domaines (écoute, expression orale, lecture et écriture) et compte 12 niveaux en plus des niveaux d'alphabétisation en ALS. Des travaux sont en cours pour faire la transition entre les Niveaux de compétence linguistique canadiens et les compétences essentielles.
Passeport-compétences de l'Ontario Disponible en français et en anglais	Ministère de l'Éducation et ministère de la Formation et des Collèges et Universités	Une ressource qui procure aux employeurs une méthode uniforme pour évaluer et enregistrer la démonstration des aptitudes et des habitudes de travail des personnes sur le lieu de travail. S'inspire des Compétences essentielles.
Test of Workplace Essential Skills (TOWES) Disponible en français et en anglais	Financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et élaboré par le Bow Valley College, de l'Alberta, et Skillsplan (un organisme de formation du secteur privé de la Colombie-Britannique)	Le test TOWES évalue les compétences essentielles et compare une personne aux niveaux d'alphabétisation établis pour l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes et aux niveaux du Profil des compétences essentielles du gouvernement fédéral. Aide les employeurs à effectuer une présélection dans le domaine des compétences par rapport à des repères établis. Aide à planifier le perfectionnement des employés.

Tableau 4: Outils de reconnaissance des acquis et des compétences existantes (suite)

Nom	Élaboré par	Objet
Services de consultation et d'orientation Disponible en français et en anglais	Fournisseurs de services d'éducation des adultes	Par exemple, le programme Connexion Emploi, qui aide à mettre les gens en contact avec les occasions d'emploi, et les services d'information et d'orientation proposés par les organismes chargés de l'exécution du PAFB.
Profil des compétences relatives à l'employabilité Disponible en anglais et en français	Conference Board of Canada	Fournir un énoncé clair de certaines compétences (fondamentales, travail d'équipe et organisation personnelle) que les employeurs recherchent lorsqu'ils recrutent.
Profil des compétences essentielles Disponible en français et en anglais	Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Décrire de quelles façons les neuf compétences essentielles lecture des textes, formation continue, utilisation des documents, travail d'équipe, rédaction, calcul (mathématiques), capacité de raisonnement, communication orale et informatique – sont utilisées dans divers emplois. Comprend les profils des compétences essentielles pour 150 groupes professionnels au niveau d'entrée de la Classification nationale des professions (CNP).
Niveaux de compétence linguistique canadiens Disponible en français et en anglais	Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens, financé par le gouvernement du Canada et certaines provinces, dont't	Décrire la maîtrise de la langue seconde des gens et leur capacité à communiquer efficacement au travail et dans la collectivité. La description porte sur quatre domaines (écoute, expression orale, lecture et écriture) et compte 12 niveaux en plus des niveaux d'alphabétisation en ALS. Des travaux sont en cours pour faire la transition entre les Niveaux de compétence linguistique canadiens et les compétences essentielles.
Passeport-compétences de l'Ontario Disponible en français et en anglais	Ministère de l'Éducation et ministère de la Formation et des Collèges et Universités	Une ressource qui procure aux employeurs une méthode uniforme pour évaluer et enregistrer la démonstration des aptitudes et des habitudes de travail des personnes sur le lieu de travail. S'inspire des Compétences essentielles.
Test of Workplace Essential Skills (TOWES) Disponible en français et en anglais	Financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et élaboré par le Bow Valley College, de l'Alberta, et Skillsplan (un organisme de formation du secteur privé de la Colombie-Britannique)	Le test TOWES évalue les compétences essentielles et compare une personne aux niveaux d'alphabétisation établis pour l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes et aux niveaux du Profil des compétences essentielles du gouvernement fédéral. Aide les employeurs à effectuer une présélection dans le domaine des compétences par rapport à des repères établis. Aide à planifier le perfectionnement des employés.

Autres programmes relatifs au marché du travail

Outre les programmes décrits ci-avant, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a lancé d'autres initiatives axées sur le marché du travail qui font partie de la perspective de l'éducation des adultes en Ontario.

Stratégies axées sur le marché du travail du ministère de la Formation et des Collèges et Universités

La Division du marché du travail et de la formation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités travaille d'arrache-pied à plusieurs initiatives visant à accroître la qualité et la quantité de l'offre sur le marché du travail. Voici certains des engagements actuels de la Division :

- Modernisation et élargissement du système d'apprentissage afin d'accroître les taux de participation et d'achèvement aux programmes d'apprentissage.
- Élimination des obstacles auxquels les professionnels formés à l'étranger sont confrontés.
- Augmentation de la participation des jeunes et des adultes au marché du travail.
- Promotion des possibilités de transition de l'école au travail (en coopération avec le ministère de l'Éducation).
- Assurance que les employeurs, la population et le gouvernement de l'Ontario disposent d'une information fiable sur le marché du travail.

Le site Web du Ministère donne accès à de l'information sur les initiatives consacrées au marché du travail ainsi que sur les programmes de formation et d'éducation des adultes.

Connexion Emploi

Le programme Connexion Emploi fait le lien entre les jeunes et les adultes au travail. Il aide les Ontariens et les Ontariennes à trouver un emploi durable et sert de passerelle entre les employeurs et les personnes à la recherche d'un travail. Connexion Emploi offre une gamme de services en réponse aux besoins des particuliers en matière d'emploi et aux besoins des employeurs en main-d'œuvre qualifiée. Parmi les clients du programme, 75 % sont des jeunes et 25 % des adultes. Trois services différents sont offerts : service d'information et d'orientation, planification et préparation à l'emploi et soutien au placement et prospection d'emplois. Le programme donne accès à l'apprentissage, à l'emploi et à la formation et aide les personnes formées à l'étranger à trouver un emploi correspondant à leurs compétences et à leur expérience.

Le programme Connexion Emploi est proposé par les collèges d'arts appliqués et de technologie, les centres d'aide pour adultes et les centres d'emploi pour les jeunes à 127 endroits différents dans 80 localités aux quatre coins de la province.

Commissions locales

Les Commissions locales sont des organismes indépendants sans but lucratif, financés conjointement par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, et ayant pour rôle de soutenir la planification et la prestation de services liés au marché du travail à l'échelon local. Ces organismes sont composés de bénévoles qui ont exprimé leur intérêt à l'égard des questions d'emploi et de formation dans leurs collectivités.

Y sont représentés les entreprises, les travailleurs, les éducateurs, les formateurs, les femmes, les francophones, les personnes handicapées, les minorités visibles et d'autres groupes. Les Commissions locales sont présentes dans toutes les municipalités de la province, à l'exception de quatre d'entre elles.

Les Commissions locales entreprennent les activités suivantes : l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus Tendances, occasions et priorités (TOP) pour recueillir de l'information et consulter la collectivité sur les occasions et les priorités liées au marché du travail, l'encouragement d'activités de partenariat afin de répondre aux besoins locaux et la tenue à jour et la promotion de l'Inventaire des programmes et services (www.ips.iwin.ca), un site Web qui contient de l'information à jour sur des milliers de ressources visant à aider les particuliers et les praticiens à trouver des programmes et des services liés à l'emploi partout en Ontario.

On peut obtenir de l'information concernant les produits et services des Commissions locales (en français et en anglais) sur le site Web consacré à ces dernières (www.localboards.on.ca).

Projets relais

Pour aider les professionnels et les gens de métier formés à l'étranger à utiliser leurs compétences plus rapidement en Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités soutient des projets « relais » innovateurs. Vingt de ces projets ont été mis sur pied pour des professions précises (infirmières, techniciens dans le secteur biotechnologique, autres travailleurs de la santé, enseignants et gens de métier qualifiés dans le secteur manufacturier). Ces projets procureront aux participants la formation supplémentaire dont ils ont besoin pour satisfaire aux normes établies par les employeurs en Ontario et éviteront de leur imposer de la formation qu'ils ont reçue avant de s'installer dans la province. Le ministère travaille avec des associations d'employeurs, des organismes de réglementation des professions et d'autres organisations pour élaborer des outils qui peuvent aider les immigrants qualifiés à s'intégrer rapidement au marché du travail. Le budget 2005 a procuré au ministère le financement pour l'expansion des projets relais.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a financé le démarrage de World Education Services (services d'évaluation des diplômes étrangers ou WES). WES est un organisme sans but lucratif jouissant d'une réputation internationale dans la prestation d'évaluations exactes de titres scolaires ou postsecondaires obtenus hors du Canada. WES continue d'être partiellement financé par le ministère.

Recherches sur l'éducation des adultes en Ontario

Un dernier point à considérer pour obtenir une perspective de l'éducation et de la formation des adultes en Ontario est l'existence et l'utilisation d'études sur ce thème afin d'orienter la planification des programmes et la prise de décision en Ontario. Un rapport récent préparé pour le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a conclu que la plupart des initiatives de programmes et de politiques liées à l'éducation des adultes en cours au Canada ou à l'étranger ne reposent pas sur les résultats de recherches universitaires, mais plutôt sur des études semblables à des évaluations des besoins, qui revêtent souvent la forme de consultations approfondies auprès des intervenants.[2]

Un grand nombre de rapports et d'études ont été réalisés par une variété d'organismes financés par le gouvernement ou d'autres organisations. L'Examen

[2] Biss, John. *Adult Learning and Adult Education: A provincial/territorial survey of current policies and practices* (Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, janvier 2004), page iii.

de l'éducation des adultes n'avait pas pour mandat d'étudier en détail les recherches consacrées à l'éducation et la formation des adultes. Pour cette raison, le thème de la recherche est simplement évoqué ici pour rappeler que l'utilisation des recherches devrait être un élément crucial du renforcement de l'éducation et de la formation des adultes en Ontario. La recherche est importante dans plusieurs domaines :

- Recherches sur les pratiques exemplaires en éducation des adultes.
- Recherches sur la valeur de l'investissement dans les programmes d'éducation des adultes, y compris les résultats sociaux.
- Recherches appliquées sur le terrain.

Annexe B
Liste des organismes qui ont participé à l'examen

Des réunions ont eu lieu en juin, juillet et août 2004 dans les villes suivantes : London, Oshawa, Ottawa, Sudbury, Thunder Bay et Toronto. Y ont assisté un vaste éventail de professionnels et d'apprenants adultes.

Aboriginal Institutes' Consortium – Ontario
Accommodation, Training & Networking (for persons with disabilities) - ATN
Anishinabek Educational Institute
Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes
Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario
Association ontarienne des centres de consultation pour l'embauche des jeunes
Avon Maitland District School Board

Bibliothèque publique de Thunder Bay

Canada's Association for the Fifty-Plus/Association canadienne des individus retraités
Canadian Adult and Community Education Alliance
Centre À la Page
Centre AlphaPlus Centre
Centre d'alphabétisation, Moi, j'apprends
Centre d'études indépendantes (TVOntario : Office de la télécommunication éducative de l'Ontario)
Centre de la défense des personnes handicapées
Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens
Centre for Language Training and Assessment
Chiefs of Ontario
Citizens for Lifelong Learning
Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario
Coalition francophone pour l'AFB en Ontario
Collège Algonquin
Collège Cambrian
Collège Confederation
Collège Fanshawe
Collège Frontier
Collège George Brown
Collège Mohawk
Collège Seneca
Commission de formation et d'adaptation de Sudbury & Manitoulin
Commission de formation de Toronto
Community Literacy of Ontario
Commission locale de formation pour les comtés d'Elgin, de Middlesex et d'Oxford
Comité de formation du Nord Supérieur
Conseil de planification familiale
Contact Nord
COSTI Immigrant Services

Dufferin Peel Adult Learning Centre

École des adultes Le Carrefour

Fédération des enseignants et enseignantes des écoles secondaires de l'Ontario
Fédération des enseignants et des enseignantes de l'Ontario
Fédération du travail de l'Ontario
Fondation Yves Landry

Goal: Ontario Literacy for Deaf People
Grand Council Treaty No 3

Halton District School Board

Independent First Nations
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto
Institut national canadien pour les aveugles

J'aime apprendre Inc.
Journey to Learning, Wikwemikong Ontario Works

La Cité collégiale
La Marche des dix sous de l'Ontario
La Route du savoir
Lakehead District School Board
Lakehead Social Planning Council
Laubach Literacy Ontario
Leads Employment Services London Inc.
Learning Disabilities Association of Ontario
Literacy Council of Burlington
Literacy London Inc.
Literacy Northwest
London District Catholic School Board
London Goodwill Industries Association

Métis Nation of Ontario
Multicultural Alliance for Seniors and Aging

Native Canadian Centre
Nokee Kwe Occupational Skills Development Inc.

Ogemawahj Tribal Council— Employment and Training
Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators
Ontario Association of the Deaf
Ontario English Catholic Teachers Association
Ontario Federation of Friendship Centres
Ontario Native Literacy Coalition
Ottawa Carleton Catholic School Board
Over 55 (London) Inc.
Overland Learning Centre Advisory Committee

Pathways Skill Development and Placement Centre

Réseau ontarien des organismes pour le développement de l'employabilité
Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques
Rexdale MicroSkills

Scadding Court Community Centre
Service d'emploi et d'info-carrière du YMCA
Silent Voice Canada
Siwa - Somali Immigrant Womens' Association
Société canadienne de l'ouïe
St. Christopher House
St. Stephen's Community House
Success Resources of London
Sudbury Catholic District School Board
Syndicat canadien de la fonction publique
Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario

Teachers of English as a Second Language
Thames Valley District School Board
Thunder Bay Catholic District School Board
Thunder Bay Chamber of Commerce
Thunder Bay Indian Friendship Centre
Thunder Bay Multicultural Association
Toronto Adult Student Association
Toronto Council Fire Native Cultural Centre

Union of Ontario Indians
Université d'Ottawa
Université Lakehead
Université McMaster
Université Western Ontario
Université Wilfrid Laurier

Ville de Thunder Bay

Westervelt College
Workers' Educational Association

Annexe C
Liste des ministères qui ont participé à l'examen

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

- Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario
- Direction des relations civiques
- Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario – Unité de la sensibilisation du public

Ministère des Services sociaux et communautaires

- Direction du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- Direction du programme Ontario au travail

Ministère de l'Éducation

- Direction des services dans les districts
- Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation
- Direction des politiques et des programmes de l'éducation secondaire

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

- Direction des collèges
- Direction des politiques, de la coordination et de la recherche
- Direction de l'investissement dans les compétences
- Direction de la formation en milieu de travail

Office des affaires francophones

- Direction des politiques et des services aux ministères

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

Un représentant du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels fut consulté dans le cadre de l'examen.

Annexe D
Liste des mémoires présentés par des organismes

Les mémoires déposés par des particuliers ne sont pas mentionnés ici.

Association des bibliothèques de l'Ontario
Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario
Association des enseignants et des enseignantes catholiques anglo-ontariens
Association des Métis autochtones de l'Ontario
Avon Maitland District School Board
Campaign for Stable Funding of Adult ESL Classes
Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens
Centre for Employment & Learning in Huron County (programmes d'apprentissage continu)
Citizens for Lifelong Learning
Coalition de l'alphabétisation de l'Ontario
Coalition francophone pour l'alphabétisation et la formation de base (AFB) en l'Ontario
Collège Algonquin (Career and College Preparation Department)
Collège Conestoga (programmes préparatoires)
Community Learning Centre – Kingston
Community Literacy of Ontario
Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation
Contact Nord

École des adultes Le Carrefour

Fédération des enseignants et enseignantes des écoles secondaires de l'Ontario

Goal: Ontario Literacy for Deaf People
Greater Essex County District School Board

Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto

Keewatin-Patricia District School Board
Kingston Literacy
La Cité Collégiale
Laubach Literacy Ontario
Learning Disabilities Association of Ontario
Literacy London Inc.
Literacy Northwest
London Council for Adult Education

Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators (CESBA)
Ontario Association of the Deaf
Ottawa-Carleton District School Board (Adult High School)
Overland Learning Centre Advisory Committee (Toronto District School Board)

Rassemblement pour l'alphabétisation de la communauté urbaine de Toronto
Réseau ontarien des organismes pour le développement de l'employabilité
Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

St. Albert Adult Learning Centre (Sudbury)
Simcoe County District School Board (Éducation des adultes et formation permanente)

Teachers of English as a Second Language Ontario
Toronto Adult Student Association
Toronto Catholic District School Board, centre d'éducation CLIC de Dundas
TVOntario (Centre d'études indépendantes, Office de la télécommunication éducative de l'Ontario)

United Senior Citizens of Ontario

Ville du Grand Sudbury (Division des services sociaux/Social Services Division)

Annexe E
Bibliographie sommaire

Association canadienne d'éducation. *Dossier de politique de l'ACE : La promesse et le problème de la littératie au Canada : plan d'action*, Association canadienne d'éducation, 2004.

Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (ACAATO). *2004 Environmental Scan*.

Avison, Don. *A Challenge Worth Meeting: Opportunities for Improving Aboriginal Education Outcomes*, préparé pour le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), mai 2004.

Battell, Evelyn. *Naming the Magic: Non-Academic Outcomes in Basic Literacy*, Secrétariat national à l'alphabétisation, mai 2001.

Bingman, Mary Beth et Sondra Stein. *Results That Matter: An Approach to Program Quality Using Equipped for the Future*, National Institute for Literacy, août 2001.

Bingman, Mary Beth, Olga Ebert et Brenda Bell. *Outcomes of Participation in Adult Basic Education: The Importance of Learners' Perspectives*, The National Center for the Study of Adult Learning and Literacy, document hors-série, janvier 2000.

Biss, John. *Adult Learning and Adult Education: A Provincial/Territorial Survey of Current Policies and Practices* (non publié), Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), janvier 2004.

Bloom, Michael et Michael Grant. *La Reconnaissance des Travailleurs Intellectuels : Les Avantages Économiques d'une Meilleure Appréciation de l'Apprentissage et des Titres de Compétences au Canada*, The Conference Board of Canada, septembre 2001.

Bloom, Michael, Marie Burrows, Brenda Lafleur et Robert Squires. *Avantages économiques du renforcement de l'alphabétisme en milieu de travail*, The Conference Board of Canada, 1997.

Bloom, Michael et Kurtis Kitagawa. *Understanding Employability Skills*, The Conference Board of Canada, 1999.

Blunkett, David. *Skills for life: The National Strategy for Improving Adult Literacy and Numeracy Skills*, Department for Education and Employment, R.-U., 2001.

Brooks, Barry. *Delivering "Skills for Life" The Government's Strategy for Improving Adult Literacy and Numeracy*, présentation sur la stratégie du gouvernement britannique, juin 2004.

Campbell, Pat, Ph.D. *From Coast to Coast: A Thematic Summary of Canadian Adult Literacy Research*, Secrétariat national à l'alphabétisation, septembre 2003.

Manufacturiers et exportateurs du Canada. *Business Results Through Literacy, Guidebook*, Manufacturiers et exportateurs du Canada, décembre 2002.

Centre de statistiques internationales. *La valeur des mots : alphabétisme et sécurité économique au Canada*, Conseil canadien de développement social, 1998.

Comité d'étude sur le rôle du gouvernement. *Investir dans les gens : création d'une société axée sur le capital humain pour l'Ontario*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004.

Conseil ontarien des affaires collégiales. *Prior Learning Assessment: Enhancing the Access of Adult Learners to Ontario's Colleges: Final Report to the Minister of Colleges and Universities from the Ontario Council of Regents' Prior Learning Assessment Advisory Committee*, Conseil ontarien des affaires collégiales, 1992.

Conseil du premier ministre sur le renouveau économique. *L'Éducation permanente et la nouvelle économie*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1994.

Centre d'alphabétisation du Québec. *[Projet d'alphabétisation-santé phase 1] : Évaluation des besoins en matière d'information sur la santé et en éducation à la santé des patients « difficiles à joindre » : Rapport sommaire et recommandations*, Centre d'alphabétisation du Québec, 2001.

College Sector Committee for Adult Upgrading. *Prepared for Success: A Study of the Success of Upgrading Graduates in Post Secondary Programming from 1995 to 2003*, College Sector Committee for Adult Upgrading, mars 2004.

College Sector Committee for Adult Upgrading. *Reaching the People Who Need It Most: e-PD Reading and Response Pilot Summary Report*, préparé par Goforth Consulting, mars 2004.

The Conference Board of Canada. *Compétences relatives à l'employabilité 2000+*, The Conference Board of Canada, mai 2000.

The Conference Board of Canada, *Performance and Potential 2003-2004: Defining the Canadian Advantage*, The Conference Board of Canada, rapport spécial, octobre 2003.

The Conference Board of Canada. *Strength from Within, Overcoming the Barriers to Workplace Literacy Development*, The Conference Board of Canada, avril 2003.

Coulombe, Serge, Jean-Francois Tremblay, et Sylvie Marchand. *Performance en littératie, capital humain et croissance dans quatorze pays de l'OCDE*, Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, juin 2004.

Cusack, S. A. *Developing a lifelong learning program: empowering seniors in lifelong learning*, Educational Gerontology, 1995.

Dulipovici, Andrea. *Labour Pains: Results of CFIB Surveys on Labour Availability*, La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, avril 2003.

Dulipovici, Andrea. *Skilled in Training: Results of CFIB Surveys on Training*, La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, mai 2003.

Feinstein, Leon, Kathryn Duckworth et Ricardo Sabates. *A Model of the Inter-generational Transmission of Educational Success*, Centre for Research on the Wider Benefits of Learning, mai 2004.

Fisher, Margaret. *Informal Learning of Seniors in Canadian Society*, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto, 2002.

Folinsbee, Sue. *Briefing Paper: Literacy and the Canadian Workforce*, préparé pour le Movement for Canadian Literacy, Tri En Communications, mai 2001.

Fullan, Michael. *The Moral Imperative of School Leadership*. Statistique Canada, Corwin Press, 2003.

Globe and Mail. « *True North Strong and Third* », Globe and Mail, 7 août 2002.

Gouvernement du Canada. *Emploi-Avenir – Le monde du travail*, Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, 2002.

Gouvernement du Canada. *Le savoir, clé de notre avenir – Le perfectionnement des compétences au Canada – La stratégie d'innovation du Canada*, Développement des ressources humaines Canada, 2002.

Green, David et Craig Riddell. *Les capacités de lecture et de calcul et la situation sur le marché du travail au Canada*, Statistique Canada, aout 2001.

Hoddinott, Susan. *Something to Think About: Please Think About This. Report on a National Study of Access to Adult Basic Education Programs and Services in Canada*, Conseil scolaire d'Ottawa, 1998.

Jackson, Nancy. *Adult Literacy Policy: Mind the Gap*, OISE/UT, à paraître, dans N. Bascia, A. Cunningham, A. Datnow, K. Leithwood et D. Livingstone (chez les auteurs) Klewer Handbook of Educational Policy, Pays-Bas.

Jacobs, Jane. *Dark Age Ahead*, Random House Canada, 2004.

King, Alan. *Double Cohort Study: Phase Three Report*, ministère de l'Éducation, octobre 2003.

Kitagawa, Kurtis. *Applications of Working and Learning*, The Conference Board of Canada, novembre 2000.

Lamontagne, François. *L'avenir de la main-d'œuvre autochtone*, Centre syndical et patronal du Canada, septembre 2004.

Livingstone, D. W. *Informal Learning: Conceptual Distinctions and Preliminary Findings*, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto, 2004.

MacLeod, Mel. *Seamless Transition to More Learning*, Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators, Mel MacLeod & Associates, 2001.

Mills, Robin. *Benchmarking Best Practices in Adult Learning Centres*, Centre for Education and Work, Université de Winnipeg, L'Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes, compte rendu en ligne, 2003.

Ministère de l'Éducation. *Établir l'avantage éducatif de l'Ontario : le rendement des élèves*, Ontario : ministère de l'Éducation, le 29 avril 2004.

Ministère de l'Éducation. *Reconnaissance des acquis (RDA) pour les élèves expérimentés: Mise en œuvre dans les écoles secondaires de l'Ontario*, Note Politique/Programmes no 132, Ontario : ministère de l'Éducation, le 7 mai 2003.

Ministère de l'Éducation et de la Formation. *Alphabétisation des adultes en Ontario*, Ontario, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1998.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. *Examen de l'éducation des adultes – Document de discussion*, Ontario, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mai 2004.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. *Une évaluation commune pour le Programme d'alphabétisation et de formation de base*, Ontario, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, août 2000.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. *Voici les faits!* Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, été 2002.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. *Plan de travail : Stratégie de l'Ontario pour la recherche en alphabétisation*, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, août 2000.

Movement for Canadian Literacy. *Advancing Literacy in Canada: An Urgent Call to Action, Recommendations for the House of Commons Standing Committee on Finance*, Movement for Canadian Literacy, septembre 2003.

National Research and Development Centre. *Research Review: Adult literacy and numeracy interventions and outcomes: an exploratory study a review of controlled trials*, National Research and Development Centre, septembre 2003.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Au-delà du discours : politiques et pratiques de formation des adultes – points clés*, Organisation de coopération et de développement économiques, 2003.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Littératie et société du savoir*, OCDE, DRHC et Statistique Canada 1997.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Compétences pour le monde de demain : Résultats supplémentaires à l'enquête PISA 2000 – Résumé*, OCDE, Institut statistique de l'UNESCO, 2003.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Thematic Review on Adult Learning: Canada Background Report*, Organisation de coopération et de développement économiques, juillet 2002.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Thematic Review on Adult Learning: Canada Country Note*, Organisation de coopération et de développement économiques, mars 2002.

Pawlikowska-Smith, Grazyna. *Standards linguistiques canadiens 2000 - Français langue seconde – Adultes*, Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens et Citoyenneté et Immigration Canada, septembre 2000.

Perrin, Burt. *Effets du niveau d'alphabétisme sur la santé des Canadiens et des Canadiennes : Étude de profil*, Santé Canada, Direction générale de la promotion et des programmes de la santé, 1998, cité dans l'ouvrage intitulé *The Centre for Literacy of Quebec. Background Documents on Literacy and Health, Part 1*, Centre d'alphabétisation du Québec, 2001.

Peters, Valerie. *Travail et formation : Premiers résultats de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes de 2003*, Statistique Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, avril 2004.

Power Analysis Inc. *Study of ESL/FSL Services in Ontario: Final Report*, Power Analysis Inc., mars 2000.

Rich, Dr. Sharon. *Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators (CESBA) Survey Report 2002*, commandé par la CESBA et le ministère de l'Éducation, 2002.

Rosanski, Mordechai. *Investir dans l'éducation publique : Favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves, rapport du groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, ministère de l'Éducation*, décembre 2002.

Ryan, T. A. *Correctional Education and Recividism: A Historical Analysis*, College of Criminal Justice, University of South Carolina, 14 avril 1994.

Schellenberg, Grant. *Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement - Les immigrants dans les régions métropolitaines de recensement au Canada*, Statistique Canada, août 2004.

Statistique Canada. *Le profil changeant de la population active du Canada* (série « Analyses », Recensement de 2001), ministère de l'Industrie, 2001.

Statistique Canada. *Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes*, Statistique Canada, 1994.

Statistique Canada, Organisation de coopération et de développement économiques, Développement des ressources humaines Canada. *Littératie et société du savoir : Nouveaux résultats de l'Enquête internationale sur les capacités de lecture et d'écriture des adultes*, Statistique Canada, Organisation de coopération et de développement économiques, Développement des ressources humaines Canada, 1997.

Statistique Canada. *Un rapport sur l'éducation et la formation des adultes au Canada : apprentissage et réussite*, Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, 2001.

Statistique Canada et Developpement des resources humaines Canada. *Adult Education and Training Survey*, Statistique Canada et Developpement des resources humaines Canada, 2003.

Sticht, Thomas G. *Adult Basic Education: Strategies to Increase Returns on Investment (ROI)*, Applied Behavioral and Cognitive Sciences, Inc., juillet 1999.

Sticht, Thomas G. *Beyond 2000: Future Directions for Adult Education*, septembre 1998.

Therrin, Pierre. Industrie Canada et Leonard, Andre (RHDCC). *Accroître l'autonomie des employés : une voie vers l'innovation*, La série sur le milieu de travail en évolution, No de catalogue 71-584-MIF. Statistique Canada, août 2003.

Toronto District School Board. English as a Second Language, www.tdsb.on.ca/_site/viewItem.asp?siteid=13&menuid=573&pageid=455

Thomas, Alan, Monica Collins et Lynnette Plett. *Dimensions of the Experience of Prior Learning Assessment and Recognition, New Approaches to Lifelong Learning Group*, Toronto : Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto, 2001.

Trebilcok, Michael et al. *Création d'une société axée sur le capital humain pour l'Ontario, chapitre 2 : « Voice and Choice in Education » Rapport du personnel du Comité d'étude sur le rôle du gouvernement*, www.law-lib.uoftoronto.ca/index.html, 2004.

Tuijman, Albert et Emmanuel Boudard. *La participation des adultes à l'éducation en Amérique du Nord : perspectives internationales*. Statistique Canada, septembre 2001.

Uhalde et al. *Towards a National Workforce Education and Training Policy*, National Center for Education and the Economy, 30 juin 2003. <http://colosus.ncee.org/pdf/wfd/Training_Policy.pdf>

Wallace, Lynn. *Adult Preparatory Programs Articulation and Standards Project: Phase II Report*, commandité par le ministère de l'Éducation et de la Formation, juin 1997.

Wooseok, Ok et Peter Tergeist. *OECD Social, Employment and Migration Working Papers: Improving Workers' Skills: Analytical Evidence and the Role of Social Partners*, Organisation de coopération et de développement économiques, juillet 2003.

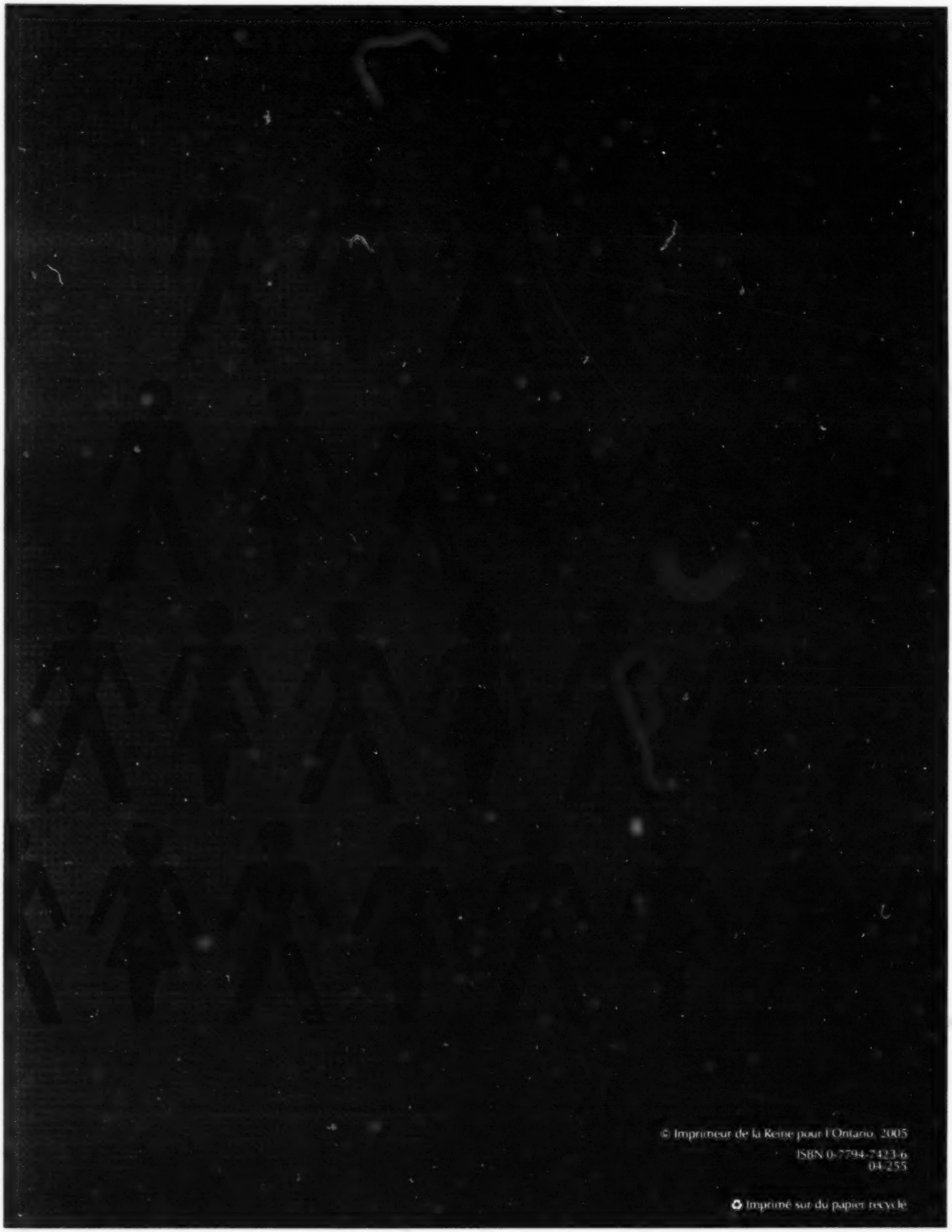

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

ISBN 0-7794-7423-6
04-255

♻ Imprimé sur du papier recyclé